

JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISANT
Tous les VENDREDIS

Le Clairon

PUBLIÉ PAR
L'Imprimerie Yamaska
INCORPORÉE

LE JUGEMENT DE LA COUR D'APPEL

IV

La question sur laquelle le jugement de la Cour d'Appel dans la cause de la Cité contre l'Oeuvre du Patronage aurait la plus forte répercussion si la Cour Suprême ne vient pas le modifier est celle de l'imposition de la taxe de la consommation de l'eau.

Le règlement actuel qui a été déclaré inopérant quant à ce qui concerne les corporations religieuses existe depuis plusieurs années et toutes ces corporations, moins l'Oeuvre du Patronage, payaient ponctuellement leurs charges d'eau, à venir jusqu'au jour du prononcé du jugement de la Cour d'Appel.

Comme on le sait la refonte de la charte de la Cité fut faite en 1915. Jusqu'à cette époque l'administration de l'aqueduc était régie par des dispositions particulières de la vieille charte de la ville. En 1915 la ville incorpora dans sa loi les termes de la Loi des Cités et Villes sur plusieurs points et c'est ce qu'elle fit relativement à ses pouvoirs concernant le maintien de son aqueduc. L'aqueduc quant à son coût de construction et ses dépenses d'opération était censé se subvenir par ses revenus.

La loi des Cités et des Villes permet aux conseils municipaux de prélever une taxe spéciale sur les propriétaires et occupants de terrains bâtis pour rencontrer le paiement des intérêts sur les sommes empruntées pour la construction des aqueducs et pour effectuer le remboursement des capitaux empruntés. L'exercice de ce pouvoir ne paraît que facultatif.

Voici les termes propres de l'article qui a trait à cette taxe spéciale tels qu'ils ont été incorporés dans notre nouvelle charte :

"5651. Le conseil peut, dans le but de rencontrer les intérêts des sommes dépensées pour la construction d'aqueduc, puits publics, citernes ou réservoirs, et de créer un fonds d'amortissement, imposer, par règlement, sur tous les propriétaires ou occupants de maisons, magasins ou autres bâtiments, une taxe spéciale annuelle du taux qu'il détermine, sur la valeur cotisée de chaque maison, magasin ou bâtiment, y compris le terrain.

"Le fonds d'amortissement créé en vertu du présent article est placé et administré comme celui mentionné en l'article 577."

Le conseil de ville de Saint-Hyacinthe prétend ne s'être jamais prévalu de ce pouvoir pour imposer ses charges d'eau. La Cour d'Appel a déclaré qu'elle s'en était prévalu dans son règlement de la consommation de l'eau.

La loi des Cités et Villes contient une disposition additionnelle quand à ce qui concerne les droits pour les municipalités d'imposer un tarif de l'eau. Cette disposition a aussi été incluse dans notre nouvelle charte.

En voici la teneur :

"5653. Le conseil peut faire, amender et abroger des règlements :

1o.....

2o.....

3o Pour fixer la taxe de l'eau, en sus de la taxe spéciale mentionnée dans l'article 5651 ; pour fournir des compteurs qui sont placés dans les bâtiments ou établissements afin de mesurer et compter la quantité d'eau qui y est consommée, et pour fixer le prix de l'eau et de la location de ces compteurs."

Notre conseil municipal s'est basé sur cet article pour adopter son règlement établissant le tarif de la consommation de l'eau à Saint-Hyacinthe. De cette taxe les corporations religieuses ne sont pas exemptées par la charte et c'est pourquoi le conseil municipal l'a appliquée à tout le monde.

Ces préliminaires étant posés voici quel a été le jugement de la Cour d'Appel sur ce point important :

"CONSIDÉRANT qu'au lieu d'imposer la taxe véritable pour "consommation de l'eau" comme le lui permettait l'article 5653 des Statuts Refondus de Québec, l'Intimée s'est pourvue quant au coût de son aqueduc et à raison du pouvoir distinct qui lui résulte de l'article 5651 des dits Statuts ;

"CONSIDÉRANT que tenue à la taxe

de l'article 6653, l'Appelante est exempte de celle de l'article 5651 des Statuts Refondus de Québec, 1909 ;

"CONSIDÉRANT qu'ainsi établie la taxe d'eau invoquée par l'Intimée ne peut constituer un titre légal contre l'Appelante et donner lieu à une condamnation contre elle ;"

Après avoir posé ces considérants la Cour d'Appel déclare que la réclamation de \$1188. faite par la ville pour charges d'eau contre l'Oeuvre du Patronage est mal fondée et la rejette.

Elle a été évidemment amenée à cette décision parce que elle a interprété la section 2 du règlement de la cité fixant la taxe de la consommation de l'eau comme imposant la taxe spéciale mentionnée à l'article 5651 de sa charte.

Voici cette clause :

"Section 2 — Une taxe de consommation de l'eau uniforme de six millièmes de la valeur foncière, portée au rôle d'évaluation est présentement imposée sur tous les locataires, occupants ou propriétaires-occupants d'une maison d'habitation, ou d'un bâtiment occupé comme magasin, boutique, bureau, entrepôt, écurie, manufacture ou autres places d'affaires, comme églises, collèges, séminaires, pensionnats, couvents, hôpitaux, asiles, écoles, académies, prisons, maisons d'industrie et de réforme, lorsque la dite maison ou le dit immeuble est occupé dans son entier par la même personne, corporation, compagnie, ou autre société de personnes."

On remarquera que le premier considérant de la Cour d'Appel au sujet de cette question est quelque peu vague car celui qui l'a rédigé a inséré le mot *plutôt* dans la dernière partie de ce considérant ce qui laisse flotter une incertitude sur la portée de l'article incriminé du règlement de la consommation de l'eau : ce considérant conclut ainsi : "l'Intimée (la ville) s'est *plutôt* pourvue quant au coût de son aqueduc et à raison du pouvoir distinct qui lui résulte de l'article 5651 des dits statuts ;"

Si l'opinion de la Cour d'Appel avait été positive pourquoi avoir inséré ce mot "*plutôt*" ?

Ce qu'il y a de certain c'est que le conseil municipal n'a jamais voulu imposer et n'a jamais eu même l'intention d'imposer la taxe spéciale mentionnée à cet article 5651.

La prétention actuelle du conseil municipal c'est que les termes mêmes de l'article du règlement de la consommation de l'eau indiquent clairement qu'il n'a jamais imposé la taxe spéciale en question. Le règlement impose la taxe de six millièmes non sur "tous les propriétaires ou occupants de maisons, magasins ou autres bâtiments," comme le voudrait l'article 5651 mais sur les locataires, occupants ou propriétaires-occupants de maisons, magasins ou autres bâtiments." La taxe imposée par le conseil municipal est donc une taxe d'occupation et non une taxe foncière spéciale de la nature de celle autorisée par l'article 5651. Le conseil a bien indiqué son intention en ne comprenant pas les simples propriétaires dans sa liste des personnes imposées et si un propriétaire est frappé par cette clause du règlement il l'est non pas parce qu'il est propriétaire mais parce qu'il est occupant d'une propriété qui lui appartient.

Cette charge ne peut pas être une charge foncière parce qu'elle s'applique même aux locataires.

Les juges ont-ils été d'opinion que le conseil municipal n'a pas le droit de se rembourser par la taxe de la consommation de l'eau des dépenses d'intérêt et d'amortissement sur les capitaux empruntés pour fins de construction de l'aqueduc et auraient-ils mal exprimé leur opinion dans le considérant du jugement que nous avons cité ? Nous l'ignorons mais si tel est le cas nous prétendons que cette opinion ne peut découler de notre loi municipale.

D'abord le gros des emprunts que nous avons faits pour notre aqueduc a été longtemps avant que les clauses de la loi des Cités et Villes ayant trait à notre aqueduc soient incorporées dans notre charte. On ne peut pas prétendre que ces clauses aient eu un effet rétroactif car le législateur ne l'a pas dit et les règlements d'emprunt pour achat et construction d'aqueduc antérieurs à notre nouvelle charte ont toujours prévu à ce que les

paiements d'intérêts et les remboursements de capital soient effectués à même les revenus de l'aqueduc.

Et maintenant lorsque l'article 5651 parle de taxe spéciale il ne fait pas au conseil municipal une obligation de l'imposer il dit tout simplement : "Le conseil peut dans le but de rencontrer les intérêts des sommes dépensées, etc."

Les juges de la Cour d'Appel ont-ils interprété que le mot "peut" veut ici dire "doit" ?

N'est-il pas plus rationnel d'interpréter cet article comme il a toujours été compris par le commun des mortels. Dans le cas d'insuffisance de revenus de la taxe de la consommation de l'eau mentionnée à l'article 5653 le conseil dans le but de rembourser ceux qui ont fait des prêts à la ville de leurs intérêts et de leurs capitaux peut imposer la taxe spéciale mentionnée à l'article 5651.

Quel serait l'effet de cette loi si elle signifiait réellement que le conseil doit nécessairement prélever une taxe spéciale sur les propriétaires et les occupants de terrains construits pour rencontrer le paiement des intérêts et des amortissements sur les capitaux empruntés pour la construction et l'extension de l'aqueduc ?

Une taxe spéciale serait imposée sur tous les terrains construits en exceptant les terrains exemptés dont l'évaluation s'élève aujourd'hui au chiffre formidable de deux millions au delà et les propriétaires qui n'occupent pas leurs propriétés mais les louent paieraient cette taxe d'eau sur leurs propriétés louées et même non occupées.

Le propriétaire pour se refaire devra se rabattre sur son locataire quand il le pourra ; quand il ne le pourra pas ou quand ses locaux ne seront pas habités ce sera une perte sèche et une perte considérable pour lui. Quand au locataire il ne sera pas mieux ; s'il est bon pour payer, il devra rembourser en augmentation du coût de son loyer la taxe spéciale payée par le propriétaire et sa taxe de consommation augmentée de la taxe spéciale lui coûtera plus qu'aujourd'hui puisque tout près d'un tiers des propriétaires de la ville en seraient exemptés, les deux autres tiers devant payer pour le tout.

Comment les propriétaires accepteraient-ils une solution comme celle-là à Saint-Hyacinthe ? Comment ceux d'entre eux qui ont des maisons vacantes accepteraient-ils d'ajouter à leurs pertes actuelles celles qu'ils feront en payant cette taxe spéciale additionnelle pour de l'eau qu'ils ne consommeront pas, que personne même ne consommera ?

Le conseil a donc eu raison d'aller à la Cour Suprême pour faire renverser un tel jugement. Si cette Cour déclare que le mot "*peut*" veut dire "*doit*" il devra prendre les mesures pour faire trouver par la législature un terme plus clair pour distinguer un pouvoir facultatif d'une obligation rigoureuse.

Comme cet article est déjà trop long et comme nous avons des considérations additionnelles à faire sur cette question du tarif de l'eau nous y reviendrons dans un prochain article.

F. J. Bouchard

M. J. LAFRAMBOISE

SON ELOGE PRONONCÉ PAR LE MAIRE
BOUCHARD AU BANQUET D'HIER SOIR.

Cher monsieur Laframboise : —

Le groupe de citoyens qui m'a demandé d'accepter la présidence de la fête que nous vous donnons ce soir m'a investi d'un honneur qui me serait tout à fait agréable si je ne craignais point de ne pas être, malgré toute ma bonne volonté, à la hauteur de la situation.

L'idée de vous offrir un dîner était d'autant plus louable qu'elle était inspirée uniquement par l'amitié et la reconnaissance. Les banquets, qui ne sont pas déjà chose très fréquente, sont généralement donnés à des puissants du jour, à des hommes qui peuvent disposer de faveurs politiques, financières ou sociales. C'est ce qui fait que parmi les convives de ces dîners habituels il peut s'en trouver un plus ou moins grand nombre chez qui des motifs d'intérêt personnel se sont ajoutés

Suite en page 4

Colonne du Bon Citoyen

Pour notre beau Mask, la petite patrie,
Mais celle qui nous est toujours la plus chérie.

LE LEÇON DE L'ORMEAU

Il est campé à l'extrémité Est de la bande de pelouse s'allongeant sur le Boulevard Girouard, entre la rue Ste-Anne et la rue du Palais.

Il a été transplanté à quelques verges du tronc d'un orme centenaire dont la tête dépasse les hauts édifices qui bordent la rue comme si ses rameaux voulaient fuir l'ombre et s'enivrer du plus de soleil possible. La tête du vieil orme est si élevée vers la rue que son épaisse chevelure, projetant son ombrage plutôt sur les toits, ne prive pas le jeune orme d'aucun rayon de la lumière de l'astre qui nourrit de sa chaleur bienfaisante tout ce qui vit sur la terre.

Il était déjà âgé de quelques années lorsqu'il fut transporté aux pieds de l'orme centenaire.

Il venait d'un coin des anciens jardins du maire de la ville.

En bordure de ces jardins se trouvent de vieux ormes qui sont contemporains avec les arbres centenaires de la Place Dessaulles. A certaines époques de l'année ces vieux ormes, accomplissant le rite de la nature qui cherche sans cesse à se renouveler, jettent des myriades de samares, petits fruits ailés qui reproduisent quand les vents les font tomber dans une terre fertile les géants qui leur ont donné naissance.

Les vents sèment au hasard mais ce fut un hasard heureux pour cette semence ailée qui alla choir dans ce coin des jardins du maire.

Lorsque sa pousse grêle sortit de ce sol généreux son propriétaire l'avait distinguée des mauvaises herbes que son jardinier devait faire impitoyablement tomber sous le tranchant de sa faux et il avait mis en terre, près d'elle, une fiche indicatrice pour marquer qu'elle devait être épargnée et qu'elle avait été choisie pour subsister et grandir.

Elle fut entourée de soins dès les premiers moments de sa croissance. Son pied fut débarrassé des herbes à racines voraces qui auraient privé le tendre semis des sucs de la terre qui le nourrissaient. Un arrosage bienfaisant suppléait au temps de sécheresse à l'humidité des pluies qui se faisaient trop rares. Un solide tuteur fut donné à sa tige flexible pour l'empêcher de s'allonger au hasard en prenant des formes disgracieuses. Des branches latérales qui auraient privé la tige mère d'une vitalité nécessaire à sa robustesse future tombèrent, sans merci, sous les lames du sécateur.

Et la jeune plante entourée de ces soins assidus croissait en hauteur et en beauté.

Sur la pointe Est de la bande de pelouse s'allongeant sur le Boulevard Girouard la municipalité avait fait abattre un des vieux ormes centenaires.

Privé d'une bonne partie de ses racines que les terrassiers avaient coupées pour asseoir les pavages nouveaux sa vigueur était déçue de jour en jour. Ses branches ne recevant plus la quantité de sève suffisante s'étaient affaiblies et commençaient à sécher. Les vers avaient commencé leur oeuvre de destruction dans le tronc de l'arbre et sa ruine s'annonçait com-

me imminente. C'est alors que la municipalité décréta son abattage mais alors seulement car l'enlèvement d'un de ces vieux ormes n'est toujours décidé qu'après de longues et minutieuses enquêtes, tellement on tient à les conserver.

Il fallait donner un successeur à celui qui depuis au delà de cent ans occupait la première place sur la bande de pelouse s'allongeant sur le Boulevard.

La plantation des arbres n'est pas chose nouvelle à Saint-Hyacinthe. Elle a toujours été encouragée chez nous de temps immémorial et si nous jouissons aujourd'hui de cette dense verdure aérienne qui donne à notre ville, en été, l'aspect d'un bois dans lequel sur certaines de nos avenues nos maisons sont comme de doux nids d'oiseaux nous le devons au fait que les fondateurs de cette ville furent de zélés planteurs d'arbres. L'incendie qui, à presque tous les quarts de siècle, est venu détruire en quelques heures le fruit des soins d'une génération d'hommes, a contribué à maintenir chez nous l'habitude de planter en nous forçant à remplacer les troncs calcinés par de nouvelles pousses.

Mais cette plantation, qui paraît chose facile, est loin d'être toujours couronnée de succès et ils ne sont pas rares les citoyens qui ont dû reprendre leur travail cinq ou six fois avant de le réussir.

Depuis plusieurs années la ville elle-même fait planter, à l'automne ou au printemps, plusieurs centaines d'arbres mais à venir jusqu'ici, de ce nombre, il n'y en a qu'une très faible proportion qui survivent.

Pourquoi s'en trouve-t-il autant qui meurent et sans causes apparentes ?

L'ormeau campé à l'extrémité de la bande de pelouse du Boulevard Girouard nous l'a enseigné.

Les jeunes arbres que l'on a généralement plantés jusqu'ici provenaient des bois de Saint-Dominique. Ils étaient tous poussés à l'état sauvage, dans une terre d'une nature différente de la nôtre et protégée contre les grands vents par la forêt de laquelle on les avait tirés.

Sur la même pelouse, où se trouve le jeune ormeau, depuis une dizaine d'années on a essayé, à tous les printemps, d'établir de ces arbres importés des terres rocailleuses de Saint-Dominique.

Seule une plane a réussi à survivre et sa tête dénudée indique toutes les misères qu'elle a eues à se maintenir sur ce sol pourtant généreux mais étranger pour elle. Tous les autres ont eu le sort des centaines et des centaines de ceux que la municipalité a plantés ici et là en bordure de nos rues et qui, n'ayant pu s'acclimater, à l'exception d'un très petit nombre, sont périés après avoir donné une poussée ou deux de feuilles.

Le jeune ormeau, lui, après avoir passé deux ou trois ans sur la même pelouse du Boulevard Girouard est vigoureux et fort et, à aucun moment après sa transplantation, il n'a donné les moindres signes de ralentissement dans sa croissance.

Pourquoi réussit-il si bien à croître sur le même sol où les autres dépérissent et finissent par mourir ?

La raison en est qu'il a été transplanté sur un terrain de la même nature que celui dans lequel il s'est développé et dans un endroit où les conditions climatiques sont identiques à celles qui ont entouré sa première croissance ; quoique changé de site il est resté chez lui.

Suite à la page 8

NOUVELLE HEBDOMADAIRE

LE GLOBE
DE GRAND-MÈRE

C'était un antique globe de cristal, qui, sur un socle de bois noir, ceinturé d'une chenille verte, pour empêcher la poussière de passer, défendait des injures du temps la pendule de mariage de mes grands parents, laquelle représentait "Estelle et Némorin" avec deux colombes se becquetant.

"Estelle, Némorin" la pendule, le globe se confondaient dans ma vénération enfantine. Un bronze de Clodion, une horloge de Bouie n'eussent pas eu pareil prestige.

Quand ma grand-mère arrivait à sa campagne, premier soin, avant même d'ôter son chapeau, était d'aller à la cheminée, et d'enlever le globe qu'elle posait sur la table.

— N'y touche pas surtout, petit !
Le ton et le regard qui l'accompagnait me pénétraient d'une salutaire appréhension et je demeurais pétrifié sans oser remuer un doigt tant que durait l'opération du remontage (dix tours pas plus), ruminant les pires catastrophes.

Si le chat sautait sur la table pour fêter sa maîtresse et faisait chavirer le globe ? Si un tableau se décrochait et tombait dessus ? si !... si !...

J'en avais la chair de poule et je me tenais à distance respectueuse afin de ne pas être compromis dans l'accident.

Quand tout était en ordre, je respirais plus librement, et grand-mère me disait souriante :

— Maintenant nous allons dire bonjour à Catherine.

C'était une grosse bouteille carrée contenant une liqueur d'orange de sa composition dont on m'accordait un dé à coudre aux grandes solennités.

Le remontage de la pendule en était une !

Je n'étais plus un petit garçon, j'étais revenu de bien des choses — je finissais ma rhétorique !

"Estelle, Némorin" la pendule, le globe, voire même Catherine avaient perdu de leur importance, en revanche, le sexe en avait beaucoup gagné et, entre camarade de Dupuis dans la Périhole :

"Les femmes, les femmes, Les femmes, il n'y a que ça. Tant que la terre tournera, La femme toujours règnera."

Cependant malgré mon aplomb, mes poils follets, mes allures conquérantes, j'étais encore fort novice, mais mon innocence commençait à me peser et je comptais bien prendre mes grades avant la rentrée, d'autant que mes vacances étaient fort émoussées par une petite cousine beaucoup plus délurée que moi sous son air ingénu.

Annette sortait du couvent, elle ne savait pas grand-chose et paraissait fort émerveillée de ma science, bien que son sourire moqueur démentit parfois ses exclamations laudatives. Mais en certaines matières, les plus naïves en remontreraient à un bachelier... et je ne l'étais pas encore.

Au fond, me prenait-elle bien au sérieux ?

J'aurais voulu tirer la chose au clair, "je n'avais pas l'ose", selon une locution enfantine et elle me glissait entre les doigts aux moindres travaux d'approche.

L'heure et le lieu étaient cependant favorables, les grands bois silencieux, le clos fermé de haies vives, le tapis d'herbe tendre, les pommiers tentateurs, tout incitait au péché les filles d'Ève.

Et l'on allait quitter à jamais tout cela. Le domaine familial était exproprié et le déménagement prochain absorbait mes grands-parents désolés, qui tout soucieux du sort de leurs vieux meubles, oublièrent un peu de surveiller les jeunes gens, et si j'avais été plus hardi...

Le jour du départ était arrivé et je n'avais pas encore brûlé mes vaisseaux.

Le mobilier désuet de plusieurs générations était livré aux démolisseurs, les plus vénérables reliques étaient empilées dans la tapisserie sous la garde d'un vieux domestique, quant à la fameuse pendule, elle était sur les genoux de grand-mère, dans le petit omnibus de famille et grand-père devait lui

faire vis-à-vis avec le globe. Mais quand on voulut nous y faire monter aussi, nos places étaient envahies par tant de choses précieuses, dont les deux époux ne pouvaient se résigner à se séparer, qu'il leur sembla encore moins dur de sacrifier leurs petits-enfants.

— Ils pourraient monter dans la tapisserie, proposa l'un.

— Elle est déjà bien remplie.

— Moins que l'omnibus... puis ils sont jeunes et peuvent se serrer.

— Certainement, grand-père ! Venez donc, Annette.

J'étais transporté à la pensée de ce trajet en tête à tête, car Pierre était sourd comme un pot, et les rideaux de cuir, les paquets se raient un écran protecteur favorable à mes audaces.

Bien vite j'avais installé la cousinette et m'installai près d'elle.

— Nous sommes très bien, grand-mère, lui criai-je triomphalement en refermant la portière.

J'aurais dû avoir le triomphe plus modeste !

Grand-mère qui avait de forts bons yeux, malgré ses lunettes, jugea ma joie intempestive et ouvrit la bouche pour nous faire redescendre, mais elle se ravisa et comme grand-père se disposait à se hisser près d'elle :

— Ce globe va bien te gêner, mon vieux, donne-le donc aux enfants.

— S'ils allaient le casser !
— Ils ne le casseront pas s'ils se tiennent tranquilles.

..Tu entends Joseph, je te le confie ! aie soin qu'il arrive intact.

Consterné, je reçus le malencontreux dépôt qui réduisait à néant mes velléités belliqueuses.

L'omnibus passa majestueusement devant nous, grand-mère souriait héroïque, car au fond elle tremblait pour ces deux fragilités.

Oh ! ce globe ! !

Vous doutez-vous de ce que peut être la situation empêtrée et ridicule d'un amoureux avec un pareil objet sur les bras ! !

Je me rappelais malgré moi un spirituel dessin représentant un pauvre homme en habit qui s'écroule sur un sucrier tenu par une belle dédaigneuse.

Légende : Le supplice de la pince à sucre... et devant la femme qu'il aime le malheureux ! ! !
Je devais avoir l'air aussi bête, mais Don Juan lui-même eût-il été plus malin avec un semblable accessoire ?

Pour comble, jamais Annette, qui me riait au nez, ne m'avait paru plus jolie. Jamais je ne m'étais senti plus éloquent et si j'avais eu les mains libres...

Mais dès que j'ébauchais le moindre geste.

— Prenez garde, cousin, vous allez casser le globe de grand-mère ! disait-elle avec un effroi comique.

J'essayai de le fourrer sous la banquette, il était trop haut ! Dessus, il fut entré en contact avec une antique bassinoire de cuivre ou une Jeanne d'Arc en

bronze doré très dangereux.

J'enrageais !
Annette s'amusait follement. Elle ôta son chapeau pour en coiffer le sus-dit objet, elle l'enveloppa de son châle.

— On dirait que vous bercez un poupon !
Furieux j'arrachai les ori-peaux.

— Allons, ne faites pas le méchant, je vais vous débarrasser un peu.

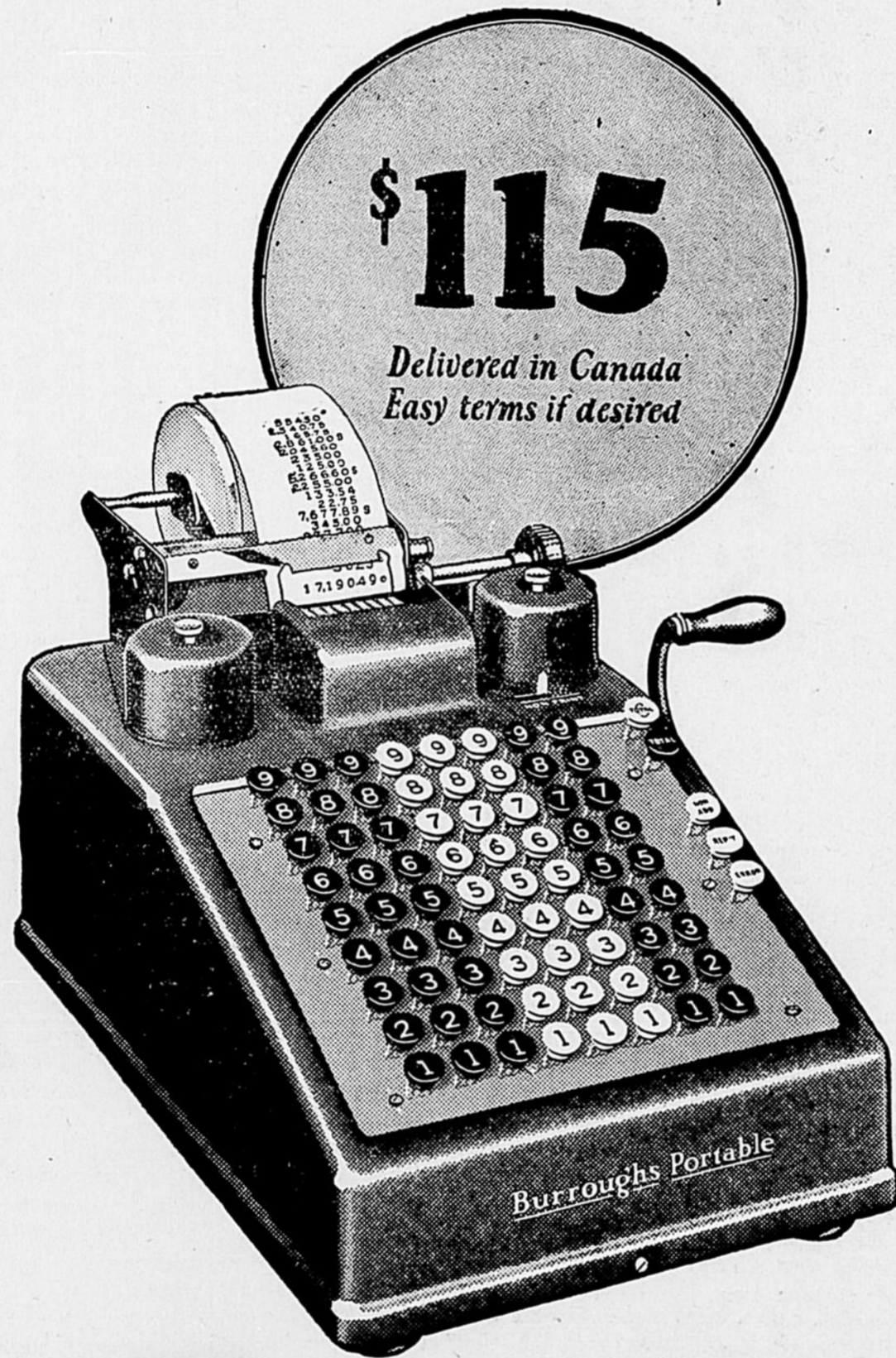
Belle avance ! elle s'en servait comme d'un bouclier à la moindre tentative de rapprochement.

— Prenez garde au globe de grand-mère, cousin !

— On pourrait en faire un aquarium avec des poissons rouges ! dit-elle le retournant.

Puis elle s'en coiffa comme

Suite à la page 8



36,622
déjà en
usage !

Burroughs

Machine Portative à Additionner

La machine portative à additionner Burroughs, en quelques mois seulement, a reçu un accueil si cordial que déjà 36,622 Burroughs ont été vendues et sont maintenant en usage.

Cette machine occupe les bureaux des grandes maisons d'affaires, les comptoirs des magasins de détail, les offices des professionnels, des secrétaires d'organisation et prend place dans plusieurs foyers.

Cette machine additionne jusqu'à \$1,000,000.00; elle est munie d'un clavier visible et unique en son genre; elle ne requiert que l'opération d'une seule main. Vu les avantages de son poids et de sa dimension, elle se transporte facilement du comptoir à l'office, d'un bureau à l'autre, de la place d'affaires à la maison familiale. Son fonctionnement est très simple. Pour plus amples informations ou démonstration gratuite appelez ou écrivez à

BURROUGHS ADDING MACHINE OF CANADA, LIMITED

R. V. CONLIN,
Gérant de l'Agence,

30 rue Ste-Hélène

:::

Téléphone : Main 1960

:::

Montréal, P. Q.

COLONNES FEMININES

EN HAUT

Puisque nous sommes deux et que nous nous aimons,
Puisque le soir troublant qui bleuit sur les monts,
Rallie, aux mille échos de l'appel qu'il prolonge,
Les nerfs de la pensée et les vaisseaux du son,
Puisque nous sommes las de ce triste chemin
Qu'assigne à tout esprit le terre à terre humain,
Ornière et gouffre où l'homme a traîné dans la fange
Des ailes de vautour sous des plumes d'archange,
Viens ! Je t'emporterai dans un pays d'espoir
Où rien n'est bas, où rien n'est vain, où rien n'est noir ;
Où le ciel s'ouvre ainsi qu'un feuillet qu'on doit lire,
Avec des lettres d'or et des frissons de lyre ;
Où tout est lys et rose, où les étoiles font
A l'âme qui les cherche un sourire profond,
J'ouvrirai dans ton cœur des édens ignorés,
Le Beau, Le Bien, le Vrai, ces grands mythes sacrés,
Te resplendiront là sous leur forme infinie,
Et tu seras la Muse ivre de ton génie.
Viens ! Viens ! Viens ! Sous mes doigts tout un monde enchanté
Palpite maintenant que ma lyre a chanté
Et dans le jour blémi qui meurt en auréole,
Mon rêve impatient se libère et s'envole.
Viens ! Montons avec lui vers l'auguste clarté,
Vers la rédemption et vers la vérité,
Vers l'idéal ouvert sur nos front comme une aile,
Viens ! Elevons nos cœurs à la joie éternelle,
Loin des hommes, sur tous les flots, sur tous les monts,
Puisque nous sommes deux et que nous nous aimons !

Martin SAINT-RENE.



Les Rhumes des Bébés

La délicate digestion des enfants est facilement dérangée par l'abus des médecines internes. Cependant les rhumes des petits ne doivent pas être négligés.

Au premier indice de croup, mal de gorge ou toute autre sorte de rhume, appliquez Vicks Vaporub sur la gorge et la poitrine. Il n'y a rien à avaler, frictionnez seulement.

Vicks agit de deux façons—les deux sont directes. Absorbé comme un liniment et inhalé sous forme de vapeurs. C'est un rapide secours pour rhumes dans toutes les familles.

VICKS VAPORUB
Plus de 21 millions de pots en usage annuellement

à motifs de toutes nuances.

A cette toilette on ajoute le manteau, qui est alors en tissu semblable à la jupe ou qui se fait — lorsque la robe est entièrement faite en tricot fantaisie — en un lainage du ton dominant de celui des fleurs. On les garnit de fourrure ou plus simplement d'une fourrure en laine, plus économique.

Les robes habillées sont en velours ou en panne; les velours nouveaux ont une souplesse si admirable qu'il est possible de les plisser et de les travailler comme la plus molle des soieries.

On voit beaucoup de jupes en panne entièrement plissées qui imitent le velours à grosses côtes; on voit aussi de délicieuses petites panes aux dessins imprimés qui font songer, par la fraîcheur de leurs motifs, aux percales et aux foulards; elles sont pour les petits des robes d'une gaité exquise, parce qu'elles conservent un peu de cette grâce printanière qui s'accorde si admirablement à la fraîcheur de la jeunesse. (Le Soleil)

AU FOYER

COIN DE REPOS

Les longues veillées d'hiver rassemblent autour du père et de la mère, les enfants qui ont grandi avec l'amour et le respect de la vie de famille. Une pièce aménagée et ornée par les soins ingénieux de la maîtresse de maison, dans laquelle l'amour, le dévouement, le zèle infatigable de la vraie mère se devinent, cette pièce, dis-je, offre ordinairement un accueil séduisant, un appel au repos et au délassement mérité de tous, après une journée bien remplie.

Groupés autour de la table, les jeunes enfants, mais capables de veiller un peu, se livrent chacun un passe-temps préféré : jeux de cartes, échecs, dominos ; les plus grands lisent quelques revues et journaux permis. Le père savoure une pipe de délicieux tabac canadien contemplant d'un oeil jaloux, les trésors sacrés dont il est le dépositaire et le gardien, parmi lesquels il trouve son bonheur. Le contentement, la joie qu'il éprouve lui fait oublier son pénible labeur en lui donnant l'espoir d'un avenir heureux pour tous.

La mère, dont la vigilance est inlassable tout comme son amour pour les siens ne peut pas toujours s'accorder des loisirs prolongés ; pendant qu'elle accomode, reprie ou tricote bas et mitaines, la jeune fille ou la fillette déjà un peu musicienne égaie la maîtresse par une jolie pièce ou un simple exercice, pratique de la leçon du lendemain. L'on chante en cœur quelques refrains canadiens et l'on termine la veillée par la prière en famille. (Il est même plus recommandable d'ouvrir la soirée par cette belle et pieuse pratique de la prière en famille ; l'on est plus certain de n'y pas manquer et de la bien faire.)

Quelques heures ainsi employées nous garantissons des distractions saines qui détournent les enfants des dangers du dehors. La mère, surtout, s'intéresse à tout ce qui peut favoriser la vie de l'esprit et du cœur chez les siens. La lecture, les conversations intimes, la musique, la peinture, le dessin, les écrits, constituent d'agréables



APRES LA CHASSE—DOUBLERA VOTRE PLAISIR

Gin Canadien Melchers Croix d'or

La Boisson des Canadiens

Fabriqué à Berthierville, Qué., sous la surveillance du Gouvernement Fédéral.

Le Gin le plus pur qui existe. Rectifié quatre fois, vieilli en entrepôt pendant des années.

TROIS GRANDEURS DE FLACONS

Gros : - 40 onces \$3.65
Moyens : - 26 onces \$2.55
Petits : - 10 onces \$1.10

Distillerie à Berthierville
MELCHERS DISTILLERY CO., LIMITED - MONTREAL



LE CHER FOYER

Soyons coquettes chez nous — Les formes des robes d'intérieur — Robes exotiques. Les cotonnades — Les robes d'intérieur élégantes, les blouses de ménage — Pour nos jeunes, au foyer, au dehors — Tenues d'hiver.

Elles sont si charmantes, si coquettes, si délicieuses, ces robes d'intérieur à la mode, que nous ne saurions trop en multiplier la fantaisie. Il n'est pas besoin d'employer pour leur confection de tissus merveilleux, de broderies splendides, de façons compliquées; la mode ne nous demande que la joie des étoffes aux vivants coloris et la grâce des façons souples qui enveloppent avec art la silhouette.

Les formes actuelles n'ont plus rien de la rigidité classique des peignoirs boutonnés strictement tout le long du devant et que portaient jadis uniformément les femmes de toutes conditions; elles sont pleines de caprices, d'inattendu, de variété; car c'est non seulement à l'imagination fertile de nos couturières françaises que nous empruntons l'imprévu des façons, mais nous y adjoignons aussi le piquant des formes des robes étrangères : kimono, burnous, robe égyptienne, péplum, gandoura, chemise indienne, pyjama, etc., façons amples, drapées, dont les plis aisés conviennent aux tenues d'intérieur.

Parmi toutes ces formes gracieuses, il en est une préférée entre toutes à cause de sa commodité confortable et de sa grâce exquise: c'est le kimono. Cette robe japonaise, si facile à enfiler, tient lieu de saut-de-lit, de robe de maison, de robe d'intérieur, suivant le caprice des tissus qui la confectionnent.

Il n'est point besoin d'utiliser, pour tailler ce simple vêtement, de riches soieries brodées de dragons d'or; nous avons maintenant des finettes, des molletons, des flanelles de ton bariolé, fleuris, illustrés de merveilleux ramages, qui peuvent remplacer ces tissus de haut prix. On en fera de ravissants kimonos qui auront, en plus de la commodité de leur façon pratique, l'avantage de nous habiller d'une façon très jeune et très coquette.

D'ailleurs, quel que soit le style choisi pour nos robes du matin, c'est surtout au tissu de coton que nous demandons secours, les lamages atteignent actuellement des prix si exagérés que nous hésitons à les employer couramment. On fait des flanelles, des zébanas, des molletons, des tartans, des peluches, des serges, des veloutines en coton qui imitent avec perfection les lainages de même nom.

Les velours de coton fournissent

aussi des robes de maison coquettes; on les prend unis, côtelés, à ramages vifs et éclatants.

S'agit-il de robes d'intérieur plus parées, de celles que l'on garde lorsqu'on est en convalescence, durant une partie de la journée? On adopte une forme droite, serrée à la taille par une écharpe, et qui semble vraiment une petite robe. On la fait de ton uni clair, en panne, en velours, en moire en crêpeline, en Crêpe de Chine, en nubienne avec biais de couleur tranchante. Ces derniers peuvent être remplacés par des brocheries, des peintures, des soutaches ressinant de très importants ramages et couvrant en partie la robe.

Pour les travaux du ménage, on se sert de longues blouses droites, de robes d'infirmières en tissu lavable, toile, coton, satinette, de façon très simple. Ces blouses, qui couvrent entièrement la robe, doivent être toujours très nettes. Aussi doit-on supprimer toute garniture encombrante et fragile. Les broderies même, que l'on y admettait jadis, en sont proscrites au bénéfice des piqûres, des points fantaisie.

L'écoisais, les pékinés, les gros molletons sont réservés surtout aux robes enfantines, robes de façon excessivement simple, que l'on veut surtout en tissu chaud et facilement nettoyable. Pour eux, on préfère les lainages, plus douillets que les cotons. Les petites filles ont le kimono; les garçonnetts, la forme droite de la robe de chambre paternelle ou bien le pyjama. La seule recherche que l'on accepte dans le choix de ces modèles est celle des coloris voyants, gais qui suffisent d'ailleurs à eux seuls à assurer l'originalité du costume.

Si nombre de jeunes femmes aiment cette forme nette du pyjama et l'adoptent volontiers, en revanche nous devons reconnaître que, lorsqu'il s'agit de leurs fillettes, elles se montrent intransigeantes pour cette tenue d'intérieur. Fillettes et jeunes filles portent la robe de chambre, mais ne portent guère le pyjama, d'une originalité trop audacieuse pour elles.

Les toilettes de jour des jeunes se rapprochent, elles, au contraire, de plus en plus de celles des mamans. Il est vrai que celles des mamans sont si jeunes, qu'elles semblent la parure de grandes fillettes! Toujours le sweater, la jupe plissée, le manteau droit, l'ourlet et la jupe ou la jaquette à hauteur des hanches. Actuellement, on fait surtout des robes en tricot à dessins, des jerseys, des lainages imitant la maille du tricot; lorsque le tissu est épais, la jupe est de forme unie; lorsqu'il s'agit de serge, de kashmir, de popeline, de drap, la jupe est plissée à petits plis et le sweater se fait en tricot

et fructueux passe-temps en hiver

Les beaux jours nous reviennent. Se peut-il qu'il y ait en été une plus charmante distraction aux travaux intérieurs, une plus belle source de jouissance pour la ménagère que la culture d'un jardin. Dans un jardin on ne cultive pas seulement des légumes, mais aussi des plantes d'agrément. Les enfants capables d'aider doivent y être intéressés; c'est de cette manière qu'on leur inculquera le goût des travaux de la terre. Si l'on possède un parterre, c'est une occupation encore plus attrayante que d'en soigner l'ornementation. La verdure et les fleurs sont les plus belles parures de nos dehors. Quelques ruches ajouteraient à l'agréable et à l'utile de ce parterre, dont la maîtresse bénéficierait largement. La jeune fille doit être l'aide empressée de sa mère pour ce qui regarde ces petits soins extérieurs comme elle doit s'exercer de bonne heure à la pratique des travaux du ménage; et l'on doit lui inculquer ce principe de morale: Tout travail quel qu'il soit, intellectuel ou moral, ennoblit.

Recettes culinaires

Crème espagnole. — Pour un foule, une chopine de lait chaud; lorsqu'il est sur le point de bouillir ajouter ¼ de tasse de miel blanc, 3 jaunes d'œufs battus; tourner jusqu'à bonne épaisseur sans laisser bouillir. Batre 3 blancs d'œufs en neige avec quelques grains de sel, verser la crème jaune dans les blancs; ajouter ¼ once de gélatine dissoute dans très peu d'eau froide, 1 cuillerée à thé d'essence de vanille. Mettre dans un moule trempé à l'eau froide et laisser refroidir.

Cacao — (pour 1 tasse) 1 cuillerée à thé de cacao, ½ tasse de lait chaud, ½ tasse eau chaude, miel. Verser l'eau chaude sur le cacao, brasser et laisser bouillir 2 ou 3 minutes. Chauffer le lait bouillant, l'ajouter au cacao. Sucrer au goût avec du miel blanc.

La Province de Québec produit le miel le plus doux et le plus succulent au monde.

Mme Blanche Lajoie-Vaillancourt

Un jour que Sainte-Beuve demandait à Monselet s'il lui serait agréable d'avoir la Légion d'honneur, ce dernier lui répondit:

— Je l'ai, monsieur, longuement et vivement désirée, mais plus maintenant.

— Pourquoi donc? dit Sainte-Beuve.

— Parce que maintenant je la mérite.

Vallès lui parlait un jour de "l'activité dévorante" qui emporte le siècle:

— Oui, dit Monselet, on vit sans mâcher.



Simplifiez le Problème des Cadeaux

Cessez de vous soucier quant au choix des cadeaux à donner. La solution la meilleure et la plus économique, c'est de donner des "cadeaux électriques". Ils coûtent si peu et sont si utiles qu'ils sont des plus appréciés. Vous trouverez un "cadeau électrique" qui plaira à n'importe qui — à la mère, au père, à la femme, à la soeur, à la fiancée.

Quelques "cadeaux électriques"

Fer à repasser	\$ 4.90	Réchaud d'air	\$ 5.25
Rotissoire	3.50	Lampe portative	3.25
Fer à friser	1.25	Poêle pour table	1.00
Gril	6.75	Percolateur	7.75
Chauffe-lit	6.00	Ondulateur Marcel	2.25

Southern Canada Power Limited

"Appartenant à ceux qu'elle sert"



UNE INDIENNE DE 106 ANS

Eureka, Californie. — "Tante Fanny", une Indienne Hoopa, qui vient d'atteindre sa 106ième année, prétend qu'elle doit son grand âge au climat et à sa chique de tabac. Elle chique du tabac depuis

un siècle, et affirme que cela aide à la digestion.

"Tante Fanny" s'est convertie récemment au christianisme. Malgré son grand âge, elle fait tous les jours plusieurs milles à pied.

Annonces dans "LE CLAIRON"

M. J. LAFRAMBOISE

Suite de la page 1

aux sentiments d'un ordre plus relevé qui devraient présider exclusivement aux démonstrations de cette nature.

Monsieur Laframboise, nous ne nous sommes pas réunis pour fêter votre accession à une haute fonction publique ou à une charge administrative importante. Tous ceux qui entourent ces tables sont de vos amis et des citoyens animés d'un sain esprit public, venus pour vous témoigner leurs regrets sincères de voir les circonstances vous éloigner de notre ville et pour vous remercier des services désintéressés que vous avez rendus à vos concitoyens durant les nombreuses mais non encore suffisamment longues années que vous avez vécu au milieu de nous.

Si dans le passé nous n'avons pas fêté et si nous ne fêtons pas plus ce soir votre nomination à un poste élevé ce n'est certes pas parce que vous n'avez pas mérité d'arriver aux places honorifiques les plus brillantes. Souvent vos concitoyens ont voulu vous y porter mais leurs sollicitations ont invariablement échoué devant votre ferme volonté de continuer à leur être utile dans l'ombre de la vie privée que vous avez toujours préférée aux clartés plus ou moins vives de la scène publique.

Ce qui a été la cause déterminante de ce banquet c'est votre départ de Saint-Hyacinthe ; nous avons été attirés ici par le même esprit qui dirige la foule vers le quai lorsque le navire est sur le point de prendre la mer en enlevant au contact journalier des siens un parent, un ami, un camarade cher qui part pour un long voyage dont le retour est incertain.

Et c'est l'état d'âme que produisent ces séparations qui fit, un jour, chanter au poète :

Partir, oui, c'est mourir un peu.

Partir, nous en avons aucun doute, cela a été pour vous mourir un peu. Vous n'avez pas quitté la cité maskoutaine sans avoir à vous détacher avec peine de certaines habitudes journalières qui vous étaient chères, sans avoir à vous séparer à regret de la vision quotidienne de tableaux familiers qui tombaient sous vos yeux depuis de nombreuses années. Dans la grande ville où l'amour de l'activité créatrice vous a guidé pour y trouver un champ plus vaste et plus proportionné à votre énergie inlassable mille et une occasions vous seront données de passer agréablement vos loisirs mais, en dépit de ses attraits plus puissants et surtout plus bruyants, nous savons que la grande cité n'effacera pas complètement chez vous le souvenir des heures charmantes que la bonne camaraderie vous a fait goûter dans notre petite ville. Lorsque, après avoir bien accompli votre tâche de la journée, vous vous promènerez sur les boulevards de la métropole vous pourrez voir et admirer une vie de beaucoup plus intense et des tableaux de beaucoup plus somptueux que ceux que la nature et l'art ont pu vous offrir au Petit Maska mais aux jours du renouveau vous ne serez pas sans avoir parfois la nostalgie de la sérénité de nos soirs et du doux bruissement de nos ormes centenaires sous la tiède haleine de nos vents printaniers.

Mais si, chez vous, partir ce fut mourir un peu cela le fut beaucoup plus à l'égard de vos amis. Chaque fois que vous voudrez faire renaître les anciennes heures de plaisir que vous avez passées avec nous vous pourrez, vous, les ressusciter en revenant momentanément dans nos murs mais, de notre côté, il nous sera impossible, tant et aussi longtemps que nous serons privés de l'avantage de vous compter au nombre de nos concitoyens, de bénéficier des services continuels que vous nous rendiez dans un si grand nombre de sphères de nos activités sociales et économiques.

Les circonstances ont voulu que depuis au-delà d'un quart de siècle je sois mêlé activement, en ma qualité de journaliste et d'homme public, aux divers mouvements de notre vie maskoutaine. Je me rappelle qu'une des premières figures sympathiques que je rencontrai, il y a maintenant quelque vingt ans, parmi les animateurs d'alors de notre chambre de commerce locale ce fut notre hôte de ce soir. Cette chambre de commerce eut depuis des moments de grande activité et des heures de somnolence. Chaque fois qu'un groupe de citoyens voulut la secouer de sa torpeur momentanée monsieur Laframboise prêta le concours généreux de son influence et de son temps pour faire revivre une institution qu'il jugeait, avec raison, nécessaire au progrès de notre ville.

Pendant plusieurs années consentant à donner son concours à notre administration municipale dans une fonction aussi utile qu'elle est effacée aux yeux du public il occupa la position de vérificateur des livres de comptabilité de la ville et il fit bénéficier cette administration de sa grande expérience en matières de chiffres.

Il fut un des hommes les plus précieux que nous ayons eus à Saint-Hyacinthe pour encourager la création de nouvelles industries ou aider à la réorganisation de manufactures tombées momentanément dans la gêne pour une raison ou pour une autre. Toujours les partisans du progrès par des sacrifices publics quelconques le trouveront à leur avant-garde et ses conseils ont aidé puissamment à l'adoption de mesures municipales qui ont créé ou maintenu un grand nombre des établissements manufacturiers qui sont aujourd'hui la source du bien-être relatif dont nous jouissons. Ayant été chef du conseil municipal depuis quelques années j'ai été en mesure plus que d'autres de connaître le travail de notre hôte sur ce point et je puis rendre à M. Laframboise le témoignage qu'il a été un facteur puissant dans le développement récent de nos industries. Son ancienne position de gérant de la succursale locale d'une des plus grandes institutions bancaires du pays le mettait en état de nous être particulièrement utile sous ce rapport et jamais il ne ménagea ses pas ni ses démarches pour nous faire bénéficier de son influence et de ses relations avec le monde de la finance.

Lorsque dans la ville pour soulager des misères occasionnées par l'incendie, la guerre ou la simple pauvreté il se faisait de grands mouvements

publics toujours on a vu l'homme généreux que nous fêtons ce soir accepter des tâches aussi ennuyeuses que celles de trésorier ou de solliciteur de souscriptions et jamais personne ne s'acquitta mieux que lui de ce travail ingrat dont la seule rémunération est la satisfaction d'avoir rendu service à des malheureux.

S'agissait-il de fêtes ou de démonstrations populaires pouvant d'une façon ou d'une autre aider au commerce ou à mieux faire connaître notre ville on pouvait invariablement compter sur le concours du temps et de l'argent de monsieur Laframboise.

Voulait-on fonder une institution sociale ou créer un nouvel organisme d'action civique jamais notre hôte ne se refusa aux sacrifices qu'on lui demandait pour faire réussir le projet.

Voilà, messieurs, quelques-uns des nombreux services que nous rendait le bon citoyen qui nous laisse et bien qu'il ne soit pas complètement perdu pour nous puisqu'il vivra à quelques milles d'ici, nous serons nécessairement privés de presque toutes ses activités pour notre bien public et c'est ce qui me fait affirmer, avec raison, je crois, que son départ est bien plus une diminution de vie chez lui pour nous que pour lui-même. Nous, nous ne pourrions plus bénéficier de son concours assidu alors que lui, chaque fois qu'il en aura le désir, il pourra venir retremper ses énergies dans la compagnie de ses vieux amis de Saint-Hyacinthe.

Je n'ai pas voulu, messieurs, en proposant la santé de notre hôte appuyer sur ses vertus privées. La vie intime d'un homme est une chose tellement sacrée qu'il faut être un génie pour en faire un éloge convenable et je ne tenterai pas d'accomplir cette tâche certainement au-dessus de mes faibles moyens. M. Laframboise est un humble et je sais que, même si j'avais les talents nécessaires pour aborder ce sujet délicat, il souffrirait de me voir entrer dans ce domaine particulier. Je me contenterai donc de dire sur ce point qu'il a été aussi bon père de famille qu'il fut parfait citoyen.

Messieurs, comme je le disais au début de mes remarques, on banquette les puissants du jour et surtout ceux qui peuvent disposer de faveurs quelconques. Il ne faut pas cependant blâmer cette habitude qui veut que l'on glorifie ceux qui arrivent au sommet de nos activités politiques, financières ou intellectuelles. Ces fêtes dans lesquelles on célèbre le succès du talent, aidé la plupart du temps, il faut l'avouer, par le hasard, ne sont pas trop nombreuses mais ce qu'il y a de certain c'est qu'elles sont de beaucoup trop rares les démonstrations, de la nature de celle de ce soir, qui sont données uniquement pour témoigner l'estime et la reconnaissance du public envers des hommes qui furent tout simplement utiles à leurs concitoyens. Ces hommes qui ont été bons parce que leurs coeurs les poussaient à être bons, qui ont fait leur devoir pour l'unique satisfaction de l'accomplir ont presque toujours plus de mérite que ceux qui recueillent ce qu'on est convenu d'appeler les honneurs. Ce sont eux qui font la force et la grandeur d'une population ; ils sont les simples troupiers, les sans-grade de l'armée sur le front desquels on ne pose jamais les couronnes de la victoire quoique ce soit bien eux qui gagnent toujours les batailles.

Nous fêtons, en ce moment, un des plus zélés artisans du progrès de notre ville qui a fait son travail perdu dans la masse et laissant les insignes d'honneur pour des épaules moins capables et surtout moins dignes que les siennes de les porter. Son oeuvre a été considérable chez nous et nous n'avons pas voulu le laisser nous quitter sans lui donner un témoignage de notre reconnaissance et sans lui manifester le regret que nous cause son départ. Nul de ceux qui sont ici présents n'a quoi que ce soit à attendre de ses faveurs ; il le sait, car le seul patronage dont il dispose c'est celui de son bon coeur. Tous ceux qui sont à ces tables et tous ceux qui ont souscrit à ce diner mais qui n'ont pu y assister sont purement et simplement des amis sincères et des citoyens reconnaissants qui ont voulu dire à leur manière un cordial bonjour à celui qui nous laisse. Ce dîner ils ont voulu lui donner tout le relief qu'il pouvait avoir dans une petite ville comme la nôtre pour qu'il fut, autant que possible, en harmonie avec la profondeur des sentiments de considération que nous avons pour notre hôte et surtout pour celui qui s'en va sachant que nous tiendrons toujours allumé, aux portes de notre ville, le flambeau de nos amitiés pour bien lui faire comprendre que nous l'attendrons toujours, ici. Ce flambeau sera pour nous comme l'est, pour la mère qui pleure son fils perdu dans les ténèbres enveloppant l'épaisse forêt, la petite lampe à la flamme vacillante qu'elle tient suspendue à la fenêtre de sa maisonnette sise à l'orée du bois.

Celui que nous fêtons ce soir est relativement jeune, jeune surtout en raison de son excellente santé. Il peut fournir encore une forte somme de travail avant de songer à la retraite définitive ; au cours de ce travail qui le mettra nécessairement en contact avec des gens qu'il pourra intéresser à la bonne ville de Saint-Hyacinthe nous savons qu'il ne nous oubliera pas. Que la bonne fortune le suive toujours dans la dernière partie de sa vie de labeur et lorsque les temps seront pour lui arrivés de la couronner, dans un endroit idéal, par un repos digne de la belle carrière qu'il aura fournie, que le flambeau toujours allumé le ramène chez nous, avec ses anciens amis, pour qu'il puisse redire avec le poète :

*Repose-toi, mon âme, en ce dernier asile,
Ainsi qu'un voyageur qui, le coeur plein d'espoir,
S'assied avant d'entrer aux portes de la ville,
Et respire un moment l'air embaumé du soir.*

Dans l'attente de ce retour je lève mon verre et je vous demande de lever le vôtre à la santé de notre hôte pour lui témoigner notre amitié sincère et notre reconnaissance profonde, pour lui souhaiter du succès et du bonheur dans la grande ville vers laquelle il a dirigé ses pas et lui dire, surtout, que nous n'avons pas perdu toute espérance de le compter de nouveau, dans un avenir si incertain soit-il, comme citoyen de notre petite ville qu'il a si puissamment aidé à devenir plus grande, plus prospère et plus belle.

NOTES LOCALES

DE RETOUR

Ces jours derniers, M. Adrien Demers de cette ville, fils de M. Napoléon Demers, échevin, partait pour un voyage d'affaires à Montréal. Il nous est revenu enchanté de son séjour à la métropole.

FOIN ET PAILLE

Les avis diffèrent sur l'importance et la qualité et la qualité de la récolte de foin domestique. Toutefois la tendance, en raison d'une récolte déficitaire dans l'est et le sud des Etats-Unis reste orientée vers une fermeté que seule la concurrence des foins des états plus favorisés est susceptible de combattre. Nous enregistrons les prix suivants applicables à la marchandise disponible de bonne qualité, voie de chargement.

Moyenne des prix de gros pour la semaine finissant le 20 novembre, 1926.

St-Hyacinthe : Foin pressé (la tonne) ; mil \$9.00 à \$13.00 ; trèfle \$8.50 à \$9.35 ; mélé \$8.00 à \$10.00 ; paille pressée (la tonne) ; avoine \$5.25 ; blé \$4.00.

Montréal — Foin pressé (la tonne) ; mil \$12.70 à \$14.25 ; trèfle \$10.00 à \$11.40 ; mélé \$10.90 à \$12.60 ; paille pressée (la tonne) ; avoine \$7.90 ; blé \$7.00.

Marieville — Foin pressé (la tonne) ; mil \$13.00 à \$14.00 ; trèfle \$10.00 à \$12.00 ; paille pressée (la tonne) \$4.50.

St-Simon — Foin pressé (la tonne) ; mil \$12.00 à \$13.00 ; trèfle \$9.00 à \$10.00 ; mélé \$10.00 à \$11.00 ; paille pressée (la tonne) ; avoine \$4.25 ; blé \$4.25.

St-Aimé — Foin pressé (la tonne) \$11.00 à \$12.00 ; trèfle \$10.00 à \$11.00 ; mélé \$8.00 à \$9.00 ; paille pressée (la tonne) avoine \$5.

St-Guillaume — Foin pressé (la tonne) ; mil \$11.00 à \$12.00 ; trèfle \$10.50 à \$12.00 ; mélé \$10.00 à \$11.00 ; paille pressée (la tonne) ; avoine \$4.50 ; blé \$4.25.

Prix de gros, Londres, ang., le 23 novembre, 1926. Foin de trèfle, lière coupe, \$22.77 à \$23.84, la tonne de 2,000 livres. Foin de trèfle ordinaire, \$19.50 à \$21.69, la tonne de 2,000 livres. (Cote au comptant, à l'entrepôt, en argent canadien.)

(Tiré de la revue des marchés, Ottawa, ministère fédéral de l'Agriculture.)

EN LIBERTE.

Un nommé Floris Tremblay d'Acton Vale, avait été arrêté et conduit devant le juge de paix J.-A. Fontaine, sous l'accusation de vol commis avec effraction. L'accusé dut subir une enquête préliminaire et les dépositions furent prises par une sténographe non assermentée. L'inculpé fut condamné à subir un procès aux Assises, il y a quelques temps. L'hon. juge Desaulniers, ayant accordé à l'inculpé un bref d'habes corpus qui ce dernier prit dans la suite, annula les procédures faites à Acton Vale et libéra M. Floris Tremblay.

UN OCTROI SCOLAIRE

M. T.-D. Bouchard, maire de la cité et député au provincial pour le comté de Saint-Hyacinthe, vient de transmettre à la Commission Scolaire du Village St-Joseph un chèque de \$1500.00 du Département de l'Instruction Publique de Québec.

Ce chèque est en paiement d'un octroi de trois mille dollars que M. Bouchard a obtenu pour cette municipalité dans le but de l'aider à défrayer le coût de la construction de l'école neuve que cette commission a fait construire près de l'église.

FEU Mme A. DELOGE.

Vendredi dernier, décédait Mme Antonio Deloge, née Delvina Bergeron de cette ville, à l'âge de 26 ans, après 3 mois de maladie.

La défunte laisse pour pleurer sa perte son époux, deux enfants, Florence et Jeannine ; son père et sa mère, M. et Mme Joseph Bergeron ; deux frères : Henri et Paul Bergeron ; ses sœurs : Dorilla, Germaine, Laura, Aurore, Annette et Claire Bergeron. Ses funérailles ont lieu lundi matin, à la cathédrale de cette ville au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

L'absoute a été faite par l'abbé Edmour St-Pierre, vicaire à la

cathédrale, et le service funèbre fut chanté par M. l'abbé Chs.-E.-mille Hélu, assisté de MM. les abbés E. St-Pierre et Antonio Petit, comme diacre et sous-diacre.

Les porteurs étaient MM. Hilaire Blanchard Wilfrid Marcoux, Aimé Roy, Hormidas Laperle, Omer Labonté et Philippe Gagnon.

Conduisaient le deuil, outre son époux, M. Antonio Deloge, son beau-père M. Joseph Deloge de Lachute Mills ; son beau-frère, M. Charlemagne Deloge.

La famille a reçu un grand nombre d'offrandes de fleurs, de messes, de bouquets spirituels et de témoignages de sympathie.

Nos sincères sympathies à la famille éplorée.

REELU COMMISSAIRE

M. Samuel Genest, président de la commission des écoles séparées d'Ottawa était dernièrement élu par acclamation dans le quartier Saint-Georges commissaire pour un autre terme de deux ans. Tous se rappellent de M. Genest. Ce n'est pas une figure inconnue à St-Hyacinthe où il est venu donner une conférence sur les écoles séparées d'Ontario aux salles du Patronage St-Vincent-de-Paul de cette ville. Tous se souviennent des envolées patriotiques de ce soldat idéal qui personnifie le type idéal du patriote dévoué et du défenseur habile, courageux et indébranlable du droit de la minorité scolaire de nos frères en Ontario. Nous applaudissons de tout coeur à cette réélection par acclamation de M. S. Genest. On ne pouvait mieux choisir et nous espérons que M. Genest verra bientôt triompher les idées qu'il a toujours vaillamment défendues et que ses frères de la province de Québec sauront toujours l'encourager d'une manière pratique dans son excellent travail.

M. Jos. COMEAU A ST-HYACINTHE

Lundi soir dernier, le 6 courant, M. Jos. Comeau, agent d'affaires des Syndicats Catholiques et Nationaux des Métiers de l'Imprimerie, était de passage à St-Hyacinthe. Il adressa la parole au Syndicat National Catholique des Menuisiers de St-Hyacinthe et il fit bénéficier de son expérience le Syndicat National Catholique des Imprimeurs de St-Hyacinthe qu'il était venu visiter spécialement. M. Comeau a suggéré, à l'assemblée du Syndicat des Menuisiers Catholiques de St-Hyacinthe, la formation d'un comité central de voix et moyens à St-Hyacinthe. Sa suggestion fut acceptée sur-le-champ et les membres de ce comité se réuniront le 13 décembre, 1926 à la salle des Zouaves pour jeter les fondements d'un conseil central. M. Jos. Comeau se dévoue inlassablement à l'oeuvre syndicale nationale catholique et les syndiqués de St-Hyacinthe sont heureux de l'en remercier vivement, car ils apprécient beaucoup l'activité et le travail effectif de M. J. Comeau pour le Syndicalisme Catholique et National au Canada.

FUNERAILLES DU REV. F. BENOIT

Samedi dernier, décédait au collège Richard des RR. FF. du Sacré-Coeur à Verdun, Montréal, le Très Rév. Frère Benoit, né Joseph Grenier, âgé de 39 ans dont 16 ans de vie religieuse.

La dépouille fut transportée à la maison-mère des RR. FF. du Sacré-Coeur de cette ville.

Les funérailles eurent lieu lundi matin, à 9 1/2 hrs., à la chapelle de la communauté de cette ville.

L'absoute fut faite par M. l'abbé Louis Dorais, chapelain de la communauté ; le service funèbre fut chanté par l'abbé Vendelette, vicaire à Verdun.

Le défunt laisse pour pleurer sa perte, plusieurs frères et soeurs à Boston. Le défunt était originaire de Manchester, N. H. Il était le fils de feu Octave Grenier et de feu Lucie Noël.

Au chœur on remarquait : M. l'abbé Louis Dorais, le Rév. Frère Emeric, directeur de l'académie Girouard de cette ville.

Le chant a été fourni par les novices et les juvénistes sous la direction des RR. FF. Rolland et Laurencius et l'orgue fut touché par le Rév. Frère Cyprien.

Un grand nombre d'élèves du collège de Verdun, ainsi que plu-

sieurs RR. Frères du collège Richard étaient venus assister aux funérailles. On remarquait aussi le secrétaire de la commission scolaire de Verdun et plusieurs commissaires de Verdun. Trois classes de l'académie Girouard sous la conduite des RR. FF. professeurs de cette institution assistaient aussi au service du très regretté Frère Benoit.

L'inhumation fut faite au cimetière de la communauté.

TRIDUUM A LA CATHEDRALE

A la cathédrale de St-Hyacinthe avait lieu un Triduum préparatoire à la fête de l'Immaculée Conception. Ce Triduum des Enfants de Marie commença samedi dernier, le 4 courant, et s'est terminé le 8. Il fut prêché par le chapelain du monastère du Précieux Sang de cette ville, M. l'abbé Trudeau. Les exercices de ce Triduum furent suivis avec piété et constance.

LA LIGUE DU QUARTIER "5"

Dimanche dernier, le 5 courant, chez M. Isidore St-Jean de la rue Héloïse, se réunissaient les représentants des différents clubs de goudet "junior" de cette ville. Les clubs qui feront partie de la ligue de goudet du "Quartier 5" pour l'année 1926-27 sont : le "Black-Horse", "Le Maskoutain", le "Penman", "Le Clairon" et le "Good Year".

Différentes résolutions furent adoptées, touchant les questions générales de la ligue. Les arbitres officiels de la ligue sont MM. Eugène Payan, échevin, et Auguste Halley, épiciier. Des règlements furent passés sur les heures de pratique et sur le choix des jours de joute. Il fut statué que les parties de la ligue se joueront, à la patinoire du quartier No. "5", le dimanche après-midi, à 1 1/2 heure ; le mercredi soir, de 7 hrs. à 8 hrs. ; et à la patinoire "Corona", le lundi soir, de 7 hrs. à 8 heures. Pour la pratique des clubs, les gérants de la ligue s'entendront avec les gardiens des patinoires. Comme la ligue entend donner au public de St-Hyacinthe du vrai sport, elle a passé des règlements sévères pour les joueurs qui se rendront passibles de punitions majeures.

La saison de la ligue commencera, mercredi prochain, le 15 courant, et elle se terminera le 15 février, 1927, à moins que la température ne s'y prête.

Dimanche prochain, dans l'avant-midi, les gérants des clubs de la ligue sont priés de se rendre chez M. Isidore St-Jean, 71 Héloïse, pour donner à M. Lionel Leblanc, secrétaire de la ligue du "Quartier No. 5" et président du club "Le Clairon", les noms des joueurs de leur club respectif.

Le plus bel enthousiasme règne parmi notre jeunesse sportive et nous savons que le public de St-Hyacinthe brûle d'encourager la ligue des clubs "junior" de notre ville. Nous souhaitons à tous les clubs de la ligue du "Quartier 5" une belle saison et un succès sans précédent.

Lionel LEBLANC, Sec.

LETRE DE FELICITATION

A la dernière assemblée du Syndicat National et Catholique des Imprimeurs de St-Hyacinthe, communication fut faite par M. Armand Beaudoin, président du Syndicat National et Catholique des Imprimeurs de St-Hyacinthe, d'une lettre de félicitations du Syndicat National et Catholique des Imprimeurs et Relieurs de Hull. Après la lecture de cette lettre, il fut adopté à l'unanimité qu'une lettre de remerciements soit adressée au Syndicat National et Catholique des Imprimeurs et Relieurs de Hull et que publication en soit faite aux journaux locaux de St-Hyacinthe.

Voici la teneur de cette lettre : *Syndicat National et Catholique, des Imprimeurs et Relieurs.*

Hull, Qué., le 25 nov. 1926. Au Président du Syndicat des Imprimeurs de St-Hyacinthe. M. le Président,

Le Syndicat des Imprimeurs et Relieurs de l'Association Ouvrière Nationale et Catholique de Hull, réuni en assemblée régulière, le 22 courant, à la Bourse du Travail, a voté à l'unanimité une lettre de félicitations à votre nouveau Syndicat.

Nous formons les meilleurs voeux de succès pour vous.

Acceptez l'hommage de notre admiration, et l'assurance de notre dévouement.

Bien à vous,
Armand Morin,
Président.

LA GUIGNOLEE.

La "GUIGNOLEE" se courra au Marché Centre, Vendredi soir prochain, le 17 décembre. Le mardi soir, 28 décembre, la "GUIGNOLEE" se courra à domicile dans les quatre premiers quartiers de la ville. Nous n'insisterons pas sur l'excellence de cette coutume canadienne. Nous n'avons qu'à la signaler à notre population pour être certain que le plus bienveillant accueil lui sera réservé.

NOEL ! NOEL !

C'est jeudi soir, le 23 décembre, à 8 heures précises, qu'une grande soirée récréative sera donnée à la salle des Zouaves de St-Hyacinthe.

Il y aura parties de cartes, amusements canadiens, comédie, chants et musique. L'excellente comédie qui sera jouée à cette soirée charmante est l'oeuvre de l'auteur bien connu autant qu'apprécié, M. Jacques d'Arès. Ce régal artistique nous sera servi sous la direction de M. Lucien Pépin. Cette pièce a pour titre: "Un Contrat à la Dynamite". Les cadeaux seront appropriés à la fête de Noël.

Le prix d'admission est de 25 cts; vestiaire 5 cts. N'oubliez pas le 23 au soir. Une surprise vous attend à la salle du plaisir canadien.

GRANDE PARTIE DE CARTES

On nous prie d'annoncer au public de St-Hyacinthe qu'une grande soirée de cartes aura lieu le 24 mars, 1927, à la mi-carême, au profit du Patronage St-Vincent-de-Paul. Les billets seront de 35 cts. Qu'on s'en souvienne.

LA MAPLE LEAF OVERALL CO.

La fabrique de vêtements The Maple Leaf Overall Co. a commencé son installation il y a quelques semaines dans la bâtisse autrefois occupée par la Cie Ames Holden McCready Ltd. Cette installation ne sera probablement pas terminée avant deux ou trois mois.

M. L. E. Charron propriétaire de The Maple Leaf Overall Co., depuis qu'il a fait l'acquisition de l'immeuble considérable Ames Holden McCready au mois de juin dernier, y a fait faire de nombreuses améliorations qui en font maintenant un immeuble de tout premier ordre pour l'usage auquel il est destiné.

L'installation au premier et au second étage, des bureaux, salles d'échantillons, salle d'expédition et entrepôt est à peu près finie, l'atelier du tailleur est en pleine opération. Il occupe seul le cinquième étage de la bâtisse soit une superficie d'environ 10,000 pieds carrés.

Rien n'a été négligé pour assurer le bien-être des employes et leur permettre de travailler dans les conditions les plus hygiéniques possible.

La nouvelle fabrique, une des plus importantes du Canada, possèdera un outillage très perfectionné lui permettant la fabrication des vêtements d'après les procédés les plus modernes.

FEU MME CELINA SIMARD

Nous apprenons la mort de Madame Céline Simard, âgée de 74 ans, épouse de M. Michel Cadorette, de la rue Cascades, décédée ces jours derniers subitement.

La défunte avait fait une chute dans sa cour le premier décembre courant, et le 6, à 11 1/4 heures de l'avant-midi elle fut prise d'une syncope mortelle.

Elle laisse après elle, outre son époux, ses fils Philius Cadorette, Henri Cadorette, de la maison Lalime & Cadorette, de St-Hyacinthe, et Aimé Cadorette, de Montréal; ses filles Mme veuve Charles Lalime, de cette ville, et Mile Cora Cadorette, au toit paternel, et quatre petits-enfants, un frère M. Philius Simard, de Ste-Rosalie; ses soeurs Mesdames Cléophas Ohagnon, de St-Hyacinthe, Joseph Liberté, de Montréal, et Mile Albina Simard, de Ste-Rosalie.

Ses funérailles ont eu lieu jeudi, au milieu d'un nombreux

concours de parents et d'amis, en la Cathédrale de cette ville. Le service a été chanté par Monsieur l'abbé C. E. Héty, assisté comme diacre et sous-diacre de MM. les abbés E. St-Pierre et A. Petit, vicaires à la Cathédrale. A la famille éplorée Le Clairon offre ses sincères condoléances.

BANQUET DE MONSIEUR JULES LAFRAMBOISE.

Jeudi soir dernier, le 9 décembre, au Grand Hôtel de St-Hyacinthe, un banquet mémorable avait lieu au milieu d'une camaraderie toute fraternelle. Au delà de 200 convives appartenant aux différentes classes de St-Hyacinthe se pressaient dans la salle du banquet offert à M. Jules Laframboise, père, de sorte qu'on peut dire que toute une ville fêtait le départ d'un des citoyens les plus dévoués, qui a consacré 47 années de sa vie non seulement à l'accomplissement fidèle et judicieux de son devoir de banquier d'une de nos plus grandes institutions financières, la Banque Canadienne du Commerce; mais aussi au progrès commercial et industriel de St-Hyacinthe qui lui devra un éternel témoignage de reconnaissance et qui espère le revoir très souvent dans son enceinte. M. Laframboise fut l'une des âmes dirigeantes de la Chambre de Commerce de St-Hyacinthe qui perd en lui un esprit droit, un financier averti, un secrétaire habile et surtout un homme d'action.

Mais monsieur Laframboise en quittant St-Hyacinthe au milieu des regrets sincères et de la plus vive reconnaissance de toute une ville, laisse après lui deux fils, MM. Jules et Paul qui ont déjà fait leur marque dans cette cité et qui continueront de marcher sur les traces de leur père, car "Bon sang ne peut mentir".

Il ira rejoindre un autre fils, M. Henri Laframboise dont la renommée sportive comme tennisman rejaillit sur toute une famille, sur toute la ville de St-Hyacinthe et sur toute une race.

Nous souhaitons au nom de notre journal à M. Laframboise, un avenir brillant qui ne sera que la suite de ses succès passés remportés par son juste mérite dans le monde financier.

La soirée fut présidée par M. T. D. Bouchard, maire de la cité de St-Hyacinthe et député du comté au provincial.

Les santés furent proposées et répondues dans l'ordre suivant: "Santé de M. Jules Laframboise" proposée par le président de la fête, M. T.-D. Bouchard et répondu par M. Jules Laframboise; "Santé du Canada" proposée par M. Adélar Fontaine, avocat, et répondu par M. René Morin, N. P., et député du comté de St-Hyacinthe-Rouville au fédéral; "Santé de la Cité de St-Hyacinthe" proposée par Lionel Leblanc, E. D. et rédacteur du "Clairon", et répondu par M. Paul Richer, échevin; "Santé de la Chambre de Commerce" proposée par M. Samuel Casavant, de la manufacture Casavant Frères, et répondu par M. T. A. St-Germain, président de la Chambre de Commerce de St-Hyacinthe; "Santé de l'Industrie" proposée par Me V. Chabot, avocat, et répondu par M. Alfred Augustin, de la manufacture Châliouff & Fils de cette ville; "Santé de La Presse Générale et Régionale" proposée conjointement par MM. Edmond Duckett, père, agent d'assurances et Harry Bernard, rédacteur du "Courrier" de St-Hyacinthe, et répondu par M. H. A. Beauregard, protonotaire du district de St-Hyacinthe.

M. T. D. Bouchard lut les télégrammes de profonds regrets de MM. Casimir Dessaulles, sénateur, M. Ernest Fontaine, C. R. et ancien échevin de la cité, et de Georges H. English, gérant de la Canadian U. S. Knitting qui n'ont pu assister au banquet et qui se joignaient aux convives pour banqueter de coeur et d'esprit le héros de la fête. M. Bouchard remercia avec tact les orateurs qu'il présenta avec des expressions très heureuses. On remarquait à la table d'honneur MM. Jules Laframboise, T. D. Bouchard, maire, M. P. P., T. A. St-Germain, René Morin, N. P., M. P., Paul Richer, échevin, Alfred Augustin, manufacturier, Adélar Fontaine, avocat, Samuel Casavant, manufacturier, Joseph Bissonnette, régistrateur du district, Edmond Duckett, père, agent d'assurances, Joseph Godbout, échevin, Victor Chabot, avocat, H. A. Beauregard, protonotaire du district et

représentant de la "Presse", H. A. L'Abbé, gérant de la Banque Canadienne du Commerce, Harry Bernard, rédacteur du "Courrier", J. E. Lanoix, bourgeois, Lionel Leblanc, rédacteur du "Clairon", Eugène Payan, échevin.

L'orchestre de la Société Philharmonique fournit les frais de la musique aux applaudissements justement mérités de tous les convives.

Ce banquet fut des mieux réussi et nous devons nos félicitations les plus sincères à l'adresse du Comité d'Organisation de cette soirée festive. Ceux qui composaient ce comité sont: MM. T. D. Bouchard, président, René Morin, M. P., T. A. St-Germain, H. A. L'Abbé, Jos. Godbout, Maurice Saint-Jacques, Eugène Payan, J. E. Lanoix, P. L. Richer, J. B. E. Durocher, Henri Morin, N. P., Jos. Bissonnet, E. J. Chartier, sec.-trésorier.

Parmi les assistants, on remarquait:

MM. Jules Laframboise, père, Paul, Henri et Jules Laframboise, fils, Lionel Leblanc, Harry Bernard, Joseph Bissonnet, Louis Augustin, Frank Bartels, H. A. Beauregard, Barthélemi Bélanger, Henri Sicotte, J. C. Chapais, Arthur Brodeur, Arthur Lamothe, Victor Chabot, avocat, Armand Lahaise, J. E. Gosselin, Dr. J. A. Viger, M. D., Achille Delage, avocat, G. Chagnon, avocat, René Richer, J. E. Lanoix, Dr. L. A. Beaudry, M. D., Dr. A. Bédard, Eugène, Benoît, Marc Blouin, L. E. Charron, M. Goudreault, gérant de la Goodyear, L. V. Sicotte, Jos. Surprenant, René Daigneault, Jos. Berthiaume, Henri Morin, N. P., René Morin, N. P., M. P., Maurice Saint-Jacques, J. O. Dupras, Gédéon Beupré, Ed. Duckett, Arthur Flibotte, J. P. Lazure, C. A. Morin, L. P. Morin, Honoré Robert, W. H. Campbell, T. A. St-Germain, Jos. Mathieu, père, J. C. Paré, Noé Lorange, Ferrier Chartier, J. H. Morin, Professeur Côté, J. B. E. Durocher, Athanase Blouin, F. A. Cabana, Valmore Dussault, E. A. Gendron, Jos. L'Archevêque, M. Cusson, de la Maison Cusson & Cusson, Frs. Jetté, Arthur Ledoux, Adélar Fontaine, avocat, Paul Lussier, Gaston, St-Pierre, A. S. Many, Rodolphe Philie, Lemaire St-Germain, Paul Richer, Uld. Hébert, Eugène Côté, J. A. Côté, Magloire Côté, Dr. Desmarais, Dr. Breton, Paul Lanctôt, Henri Raymond, R. A. Trudeau, Eugène St-Onge, Eugène Payan, Louis Payan, Fred Moseley, E. Fee, Jos. Godbout, Antonio Breton, Victor Hébert, Jos. Désautels, Michel Daigle, échevin, Nap. Demers, échevin, M. Lalime, échevin, M. Chevalier, échevin, J. L. Guillet, échevin, Louis Benoit, R. O. Picard, Ant. Godbout, Samuel Casavant, Claver Casavant, H. A. L'Abbé, G. E. English, M. L. Bisson, B. L'Homme, Ed. Leblanc, T.-D. Bouchard, Hector Chartier, E. J. Chartier, J.-Th. Noël, de Ste-Rosalie, Adrien Dufault, Dr. E. Birtz, D. N. Dupont, U. Jeanotte, M. Many, Dr. R. Philie, dentiste, L. J. Dubois, St-Dominique, Hon. Juge Marin.

ETAT-CIVIL CATHEDRALE

Naissances. — Déc. 4: Marie, Paule, Auréa, enfant de Auray Henry et de Aldéa Lussier. Parrain et marraine: Aristide Richer et Marie-Anne Lussier, oncle et tante de l'enfant. — Déc. 4: Joseph, Gérard, Robert, André, fils de Jules, Gérard Couillard de l'Espinau et de Blanche Laberge. Parrain et marraine: Delphis Gagnon et Séraphine Provost. — Déc. 7: Jean, Paul, Germain, enfant de Honoré Larivière et de Carmela St-Germain. Parrain et marraine: Germain Tanguay et Laurette St-Germain. — Déc. 7: Joseph, Roméo, Philippe, enfant de Victor Martin et de Adéline Leblanc. Parrain et marraine: Roméo Larivière et Florida Martin. — Déc. 8: Joseph, Georges, Léopold, enfant de Donat Bouthillette et de Odile Laplante. Parrain et marraine: Joseph Plante et Zélia Drolet.

Sépultures. — Déc. 6: Delvina Bergeron, épouse de Antonio Desloges, décédée à l'âge de 26 ans. — Déc. 6: Rév. Frère Benoit des RR. FF. du Sacré-Coeur, fils de Octave Grenier et de Lucie Maheu de Manchester, N.H., décédée à l'âge de 39 ans. — Déc. 9: Céline Simard, épouse de Michel Cadorette, décédée à l'âge de 74 ans.

PAROISSE
Naissances. — Déc. 3: Joseph,

Maison Adolphe
SPECIALITE :
Fourrures, Hards-Faites, Merceries, etc.
Une visite est sollicitée.
SATISFACTION GARANTIE.
211 rue Cascades, St-Hyacinthe.



Jacques, Brunault, enfant de Hector Girouard et de Ernestine Messier. Parrain et marraine: Gaetan Girouard et Thérèse Lavimodière. Déc. 6 — Joseph, André, Roger, enfant de Vital Dupré et de Marie-Flore Desjardins. Parrain et marraine: Henri Frièrre et Anna Dupré, oncle et tante de l'enfant.

Mariages. — Déc. 6: Entre Joseph, Emile Lucien Brodeur, fils de Arsène Bordeur et de Olivine Brodeur; et Marie-Rose de Lima Yvette Desmarais, fille de Ephrem Desmarais et de feu Emma Gladu. — Déc. 7: Entre Adolphe Pouliot, veuf de Georgianna L'Heureux; et Délima Poitras, veuve de Ambroise Demers.

FEU ! FEU !

Hier au matin, le 9 courant, ie feu se déclarait avec impétuosité à la demeure de M. Stanislas Ménard de la rue Notre-Dame. M. Ménard est gardien de nuit à la distillerie de cette ville. C'est ce qui explique que lorsque les voisins s'aperçurent du progrès rapide des flammes, l'élément destructeur faisait rage depuis longtemps. Nos pompiers furent avertis vers 5.50 heures. Au bout de vingt minutes ils avaient déjà contrôlé les flammes, et après un travail persévérant de deux heures et demie ils avaient complètement éteint le feu. Les dommages s'élevèrent à au delà de \$2,000. L'origine du feu reste inconnue.

FEU M. J. B. S. BATHALON

Nous avons la douleur d'apprendre à nos lecteurs la mort d'une personne bien connue dans la région, nous voulons parler du décès récent du notaire J. B. S. Bathalon, régistrateur du comté de Bagot. M. Bathalon était né à St-Paul d'Abbotsford. Il avait poursuivi ses études au séminaire de St-Hyacinthe. Il a exercé sa profession à St-Pie de Bagot jusqu'en 1906 où il a été nommé régistrateur. Le défunt est âgé de 70 ans.

Il laisse pour déplorer sa perte sa femme, née Antoinette Morin, un fils, Georges-Henri, chimiste de la ville de Montréal.

Nous assurons la famille éplorée de nos plus sincères sympathies.

SOIREE AMICALE

Mercredi soir dernier au delà de 150 amis assistaient à une soirée amicale en l'honneur de Monsieur Joseph Berthiaume, propriétaire de l'Hôtel Canada de cette ville, à l'occasion de son 56e anniversaire de naissance.

Cette soirée eut lieu dans les salles de l'Hôtel Canada, sous la présidence de M. T. D. Bouchard, maire de la cité et député de St-Hyacinthe au provincial.

M. le Maire Bouchard prononça le discours inaugural à l'adresse du héros de la fête qui sut remercier en termes émus ses amis qui lui ont témoigné tant d'estime et tant de considération.

Un cadeau, consistant en un diamant monté sur une épingle à cravate, fut présenté à M. Berthiaume par son père, M. Téléphore Berthiaume.

Des discours furent aussi prononcés par MM. René Morin, N. P., député au fédéral pour le comté de St-Hyacinthe-Rouville, Joseph Godbout, échevin, Victor Hébert, échevin, Olivier Piché, ex-président du Club Ouvrier de St-Hyacinthe.

L'orchestre fut agréablement fourni par un groupe ami des racketteurs du club "Infatigable" de St-Hyacinthe. Il y eut chant et amusements divers.

Durant la veillée un groupe de dames ont présenté à M. Berthiaume un gâteau de 56 chandelles. A cette occasion, M. Amédée Lacroix, épicer de cette ville, pro-

nonça le discours de circonstance au nom des dames présentes et au nom du personnel de l'Hôtel Canada.

Nous donnons ci-après les noms de ceux qui assistèrent à cette réunion charmante et nous unissons les vœux de notre journal à ceux déjà reçus pour souhaiter à M. Berthiaume le bonheur et la prospérité.

MM. Joseph Berthiaume, T.-D. Bouchard, R. Morin, J. Godbout, échevin, L. E. Guillet, échevin, V. Hébert, échevin, N. Demers, échevin, H. Robert, D. Davignon, A. Bourgeois, chef, J. T. Berthiaume, père, M. Frank Dufour, Oscar Savary, Welly Gagnon, R. Archambault M. D'Anjou, C. Fortin, Art. Morin, Georges Berillas, Roméo Allard, Nap. Légaré, G. Forget, O. Picher, Raoul Picher, V. Caouette, Art. Mongeau, Laval Cusson, René Picard, M. J. D. Rainville, Jos. Lemay, G. Bernard Rod. Bernard, S. Caouette, Art. Ledoux, J. B. E. Durocher, Ed. Morin, E. A. Gendron, A. Jarret, Jos. Senécal, Rod. Brouillé, Jos. Mathieu, père, Alp. Therrien, Ls. Lalime, Nap. Loïselle, E. Danseur, C. Lussier, St-Pie, Ovila Fournier, Léo Orsalie, Noël Lafrance, Henri Morin, Emile Bouchard, Victor Gervais, Eug. Blanchard, Mathias Jacques, Henri Moreau, J. E. Messier, Adélar Frappier, Ovide Bazinet, Jos. Charpentier, Pierre Pélouquin, J. H. Lussier, Wilfrid Daigle, Raymond Alix, L. E. Guilbert, Roméo Pélouquin, Ephrem Scott, Horm. Gosselin, Pierre Godbois, Frank Dufour, J. E. Normand, Hector Leduc, Louis Blanchard, Omer Prégent, D. Jacob, G. Labreque, Ed. Leblanc, F. Boucher, Raoul Picard, Jos. L'Archevêque, L. Gladu, R. Brouillé, A. Hotte, Eug. Flibotte, Jos. Dufour, A. Lacroix, A. Brodeur, D. Rodier, Gédéon Beaupré, Art. Flibotte, Adrien Gladu, Amédée Beaulieu, Jos. Bousquet, Louis Benoit, Alf. Barbeau, W. Amyot, Irenée Quintal, Dr. A. Gation, Arm. Lahaise, Henri Vermèche, L. B. Gaucher, Art. Béard, J. L. Cormier, E. Spence, R. Pouliot, Willy Dupras, Ephrem Roy, Alfred Fontaine, Dr. O. Desmarais, Maurice Bourgeois, Arthur Comeau, Victor Isabelle, Granby, Adélar Senécal, Albert Lussier, Wilfrid Delorquais, Art. Lavigne, Wilfrid Déry, Wilfrid Duludes, Georges Turcot, Jos. Laporte, Uelide St-Germain, F. Daoust.

CHEZ LES NOURRISSONS

- Il ne faut pas:*
- croire que le lait de vache vaut le lait de la mère.
 - Croire qu'un enfant qui erie après le repas est un être affamé.
 - Supprimer l'alimentation maternelle parce que la mère a mal dans le dos.
 - Sevrer brusquement l'enfant parce qu'il a un vomissement ou une selle liquide.
 - Sevrer brusquement l'enfant parce qu'il ne pousse pas.
 - Déclarer le lait maternel trop fort parce que l'enfant vomit ou a des selles grumeleuses.
 - Omettre de surveiller le régime maternel.
 - Oublier qu'on peut, avec

RESTAURANT BIJOU
GEORGES FOURIEZOS, Prop.
Nous venons d'attacher à notre établissement un confiseur expert. Assortiment très riche de bonbonnières
Spécialité :
CHOCOLAT MOIRS
Voyez notre étalage splendide pour les FETES.
109-111 Cascades, St-Hyacinthe.
Tel. 456

Tel. 416
NADEAU & FRERE
EPICIER
Coin Bourdages et Héloïse
SPECIALITE :
BEURRE CREME PATATES
Service prompt et courtois.

Tel. 78
JEAN JEANNOTTE
N'oubliez pas que je suis toujours à votre disposition pour le chargement des batteries.
Spécialité : Batteries de Radio
A. B. C.
Livraison à domicile.
Satisfaction garantie.
14 Laframboise, St-Hyacinthe.

Tel. 668
Edgar Daneau
BOUCHER
35 rue Cascades, St-Hyacinthe.
N'ALLEZ PAS PLUS LOIN
Vous qui désirez un choix varié dans les viandes et les légumes.
SPECIAL POUR LES FETES
Une visite est sollicitée.

Tél. 254w
HENRI BERNIER
Epicier-Licencié
Livraison à domicile.
Attention spéciale aux commandes prises par téléphone.
Satisfaction garantie.
135 rue Concorde, St-Hyacinthe.

- avantage, instituer un allaitement mixte.
- Parler d'entérite parce que, par hasard, l'enfant émet une selle verte.
 - Instituer la diète hydrique pour un trouble digestif passager.
 - Laisser l'enfant à la diète hydrique pendant plus de vingt-quatre heures.
 - Croire que le bouillon de légumes sauve toutes les situations.
 - Changer de régime à tout propos.
 - Conseiller les bouillies avant le huitième mois.
 - Donner du lait pur avant quatre mois révolus.
 - Persister dans l'alimentation au lait de vache quand l'enfant a des selles blanchâtres.
 - Purger l'enfant systématiquement.
 - Oublier qu'un enfant doit être rationné et être nourri à heure fixe.
 - Etre esclave de la balance et faire partager son esclavage par les parents.
 - Continuer trop longtemps le régime lacté.
 - Permettre la consommation d'oeufs dans les premiers mois.
 - Ne pas se souvenir que la suralimentation peut provoquer des vomissements.
- (Bulletin Sanitaire)

PAINKILLER
FERRY DAVIS
Crampes - Entorses - Frissons

COLONNES AGRICOLES

NOUVEAUX SEMIS

LEUR PATURAGE EN AUTOMNE.

(Notes des fermes expérimentales)

On nous demande souvent, au cours des mois de septembre et d'octobre, si les nouveaux semis de graminées et de trèfle peuvent être pâturés. Lorsque la saison de végétation est favorable, la croissance de ces nouveaux semis, surtout ceux de trèfle rouge et de luzerne, peut être suffisante pour fournir une excellente pâture ; et si la nourriture d'hiver paraît devoir être rare, la tentation est forte de profiter de ces nouveaux pâturages disponibles en y mettant le bétail pendant quelques semaines. Au cours des premiers mois de l'automne, il se peut que la chose n'endommage pas sérieusement la récolte subséquente. Mais si l'on fait paître à la fin de l'automne, il s'ensuit presque toujours une faille partielle ou même totale de la récolte de l'année suivante. Il est beaucoup plus sûr de couper haut les nouveaux semis à l'aide d'une faucheuse au début de l'automne, si la croissance paraît excessive, au lieu de hasarder le pâturage. A cette saison de l'année, le plus sûr est de laisser tels quels les nouveaux semis.

G.P. McRostie,
Agrostographe du Dominion.

CONGRES MONDIAL D'AVICULTURE.

Le professeur Alessandro Brizi, Directeur général de l'Agriculture, à Rome, a été nommé président du Comité national mondial d'Aviculture devant être tenu à Ottawa du 27 juillet au 4 août 1927. Font aussi partie du Comité le professeur Comm. Antonio Pirocchi, de l'Ecole royale supérieure d'agriculture, à Milan ; Comm. Dante Marchiori, président de la Station royale d'expérimentation avicole, à Rovigo ; le professeur Comm. Nello Flotticchia, inspecteur général des Services techniques de l'Agriculture, à Rome ; et Carlo Pachetti, président de l'institut national d'Elevage des Lapins, à Alessandria.

Le Comité central d'Aviculture de la Pologne s'occupe de la représentation nationale de ce pays au Congrès mondial d'Aviculture. Le comité national choisi à cette fin se compose de Maurice Trybulski, de Varsovie, professeur d'Aviculture, président du Comité central d'Aviculture et éditeur du "Polski Drob" ; Eugène Sturmer, de Varsovie, vice-président du cercle d'éleveurs de Volailles de Races étrangères ; Gustave Reinhardt, de Grodno, président de l'Union des Aviculteurs ; Bronislaw Chacharowski, de Poznan, inspecteur avicole à la chambre d'Agriculture ; Joseph Victorini, inspecteur avicole au "Towarzystwo Gospodarskie", directeur d'une Société coopérative s'occupant de la vente des oeufs à Lwow, et Etienne Kopec, professeur à l'Institut des Sciences, à Pulawy. Des vues cinématographiques spéciales du système avicole adopté en Pologne seront préparées, et montrées à Ottawa du 27 juillet au 4 août 1927, à l'Exposition du Congrès mondial d'Aviculture.

Monsieur Ray S. Peck, directeur du Bureau de Vues cinématographiques du Gouvernement canadien, a été nommé président du Comité des Vues cinématographiques du Congrès mondial d'Aviculture, qui sera tenu à Ottawa du 27 juillet au 4 août 1927. Deux théâtres de vues cinématographiques seront aménagés au terrain de l'Exposition du Congrès, et aux programmes figureront tous les films soumis par les Comités nationaux du Congrès. Les délégués pourront voir la série de vues cinématographiques du Gouvernement canadien intitulée "Une tournée au Canada".

Des hommes de science, aviculteurs pratiques, marchands et autorités sur les conditions mondiales, prépareront des mémoires à

l'occasion du Congrès mondial d'Aviculture qui sera tenu en Canada, à Ottawa, du 27 juillet au 4 août 1927. Ces mémoires seront présentés par les représentants des pays suivants : Etats-Unis, Angleterre, Ecosse, Nord de l'Irlande, Belgique, Danemark, Pays-Bas, Espagne, Allemagne, Italie, Russie, Litavie, Finlande, Australie, Sud-Africain, Brésil, Pérou, République de Saint-Domingue, Colombie, Equateur, Philippines, Barbade, Inde, Pologne, Est-Africain hollandais et Canada.

POMMES DE TERRE.

LE COEUR NOIR DE CES TUBERCULES.

(Notes des fermes expérimentales)

Le tubercule de la pomme de terre, qui est en réalité une tige courte et épaisse, souffre beaucoup lorsqu'il est soumis à certaines influences néfastes résultant de mauvaises conditions de conservation. Sous l'effet de ces influences, des conditions anormales se développent, qui amoindrissent la vitalité du tubercule et le défigurent, le rendant impropre à la consommation et même inapte à servir de semence. Parmi ces conditions anormales, il y a celle que l'on appelle généralement le "Coeur noir" et qui se manifeste sous forme de régions brun foncé ou noircies, de contour irrégulier, dans les tissus internes du tubercule, spécialement dans la région centrale. L'apparence extérieure des tubercules affectés peut ne rien révéler, mais lorsqu'on examine l'intérieur, on voit immédiatement ces régions foncées, caractéristiques. Le "Coeur noir" est causé par l'exposition des tubercules à deux séries de conditions extrêmes, et cependant différentes.

Lorsque les tubercules sont conservés pendant une longue période à des températures excessives, variant de 95 F. à 110 F., des modifications se produisent ; les tissus de la région centrale meurent, et c'est de là que résulte le "Coeur noir". Les tubercules contractent également le "Coeur noir", dans une cave chaude ou froide, lorsque la quantité d'oxygène n'est pas suffisante pour la respiration. Les premières conditions se rencontrent dans un caveau, ou même dans un wagon chauffé servant au transport des pommes de terre, et où la source de chaleur ne peut être régie comme il le faudrait ; il en résulte des températures excessives dans le caveau principal ou dans le wagon. Les deuxièmes conditions se rencontrent dans les fosses mal ventilées et les wagons chauffés, ou dans les coffres ordinaires, où les pommes de terre sont entassées à des profondeurs telles que l'air ne peut y pénétrer.

On peut, dans une large mesure, prévenir l'apparition du "Coeur noir" en observant strictement les recommandations suivantes faites par le Service de la botanique, du Ministère fédéral de l'Agriculture, Ottawa. (1) Eviter de surchauffer un caveau ou un wagon ; il faut, pour cela, se servir d'une source de chaleur bien réglée, dont la chaleur peut être distribuée dans la proportion convenable et maintenue avec le plus de sûreté. Pour les caveaux, cette source de chaleur doit être située de préférence dans une chambre contiguë au caveau principal. (2) Fournir de bons moyens de ventilation surtout lorsque les pommes de terre sont conservées dans de grandes fosses, ou de grands coffres, ayant plus de cinq pieds de profondeur, en plaçant des ventilateurs disposés de façon à ce qu'aucun tubercule ne soit à plus de cinq pieds d'une source abondante d'air. (3) Eviter d'entasser les pommes de terre à de plus grandes profondeurs que trois pieds lorsque la température de l'entrepôt varie de 50 à 70F., surtout lors que la période d'entreposage dure plus d'un mois.

D. J. MacLeod,
Laboratoire rural de pathologie végétale,
Fredericton, N.-B.

ANNONCEZ dans LE CLAIRON

Pieds mouillés ?

Après vous être mouillé les pieds ou les vêtements, prévenez le rhume en prenant—avant le coucher—une dose du Baume Rhumal, le bon vieux remède de famille. Ne contient aucun narcotique. 35c. la Bouteille.



"J'ai appelé à la maison pour la première fois aujourd'hui"

Deux vendeurs se rencontrent dans un petit hôtel. "Sais-tu, Jacques, que je n'ai jamais pensé de téléphoner à la maison avant aujourd'hui, bien que je sois voyageur depuis plus de quatre ans. Je me bornais à écrire un mot tous les deux jours. A l'avenir ça va changer. Ma femme était si contente d'entendre ma voix qu'elle allait en être joyeuse toute la journée."

"Désormais, je l'appellerai tous les deux soirs ou, si je suis à bord des chars, à l'heure du déjeuner ; elle sera sûrement à la maison."

Chaque jour, nombreux sont les voyageurs qui utilisent le longue distance pour communiquer avec les leurs.

A peu de frais ils jouissent de quelques minutes de causerie intime qui leur procure une satisfaction indicible.



PLANTES RACINES.

LEUR CONSERVATION

(Notes des fermes expérimentales)

Les cultivateurs ont souvent, à la fin de l'automne, toute une provision de racines dont ils ne savent que faire parce qu'ils n'ont pas d'endroit satisfaisant pour les conserver. Dans les cas de ce genre la fosse bien construite est tout indiquée pour conserver ces racines.

Voici comment cette fosse se construit : — On choisit un endroit bien égoutté, de préférence sur le sol léger. On creuse ensuite une tranchée peu profonde, d'environ six pouces de profondeur et de quatre à cinq pieds de large au plus, et de la longueur suffisante pour loger toutes les racines que l'on veut conserver. On dépose les racines soigneusement dans cette tranchée en un tas de trois à quatre pieds de hauteur, graduellement rétréci de façon à n'avoir que quelques pouces de large sur le dessus. On construit à tous les cinq pieds environ dans ce tas de racines, des conduits de ventilation descendant jusqu'au fond du tas. On fait ces ventilateurs avec deux planches de six pouces, sur les côtés desquelles on cloue des lattes de six ou sept pouces de longueur et d'une largeur commode, de façon à pouvoir alterner les ouvertures de chaque côté des ventilateurs. On aura ainsi un ventilateur qui mesurera environ six pouces carrés, à l'intérieur. On recouvre d'abord ce tas de racines d'une couche de paille d'un pied d'épaisseur ; si le temps est doux au moment de la mise en fosse, on pourra attendre quelques jours avant de mettre une autre couverture. Ensuite on recouvre cette paille d'environ six pouces de terre, prise aux alentours du tas. Lorsque cette couche extérieure de terre s'est durcie sous l'action de la gelée mais pas entièrement, on met une deuxième couche de paille d'un pied, puis par là-dessus encore six pouces de terre. On fera bien d'étaler un peu de

Argent à prêter sur stocks, meubles, commerces, fermes, et autres valeurs.

Ecrivez pour informations. Service rapide, confidentiel.

UNION MERCANTILE AGENCY

20 ST-JACQUES - - CH. 35 MONTREAL.

MAGASIN DE HAUTES NOUVEAUTES

Il est reconnu que pour avoir le plus grand choix d'Etoffes à Robes, Soies de Fantaisie pour Blouses, Garnitures, Collets, Dentelles Sacoche, etc., il faut visiter le magasin BERGERON & SICOTTE.

Un immense assortiment d'Indiennes, Ducks, Mousselines, Organdis des couleurs les plus nouvelles ; aussi Cotonnades de toute sortes.

TAPIS ET PRELARDS.

Notre département de Tapis et de Prelards est reconnu comme étant le plus considérable en ville.

Nous attirons votre attention sur nos Tapis tout-laine de la marque "MAPLE LEAF" supérieur à tout autre tapis de ce genre comme couleur et durabilité.

Tapis de foyers, Prelards jusqu'à 4 verges de large. Portières, Rideaux, Tapis lavables, etc.

UNE VISITE VOUS CONVAINCRA

BERGERON & SICOTTE

ST-HYACINTHE



AVIS PUBLIC

La Commission des Liqueurs de Québec informe le public que les demandes de permis pour l'année 1926-1927 seront reçues au Bureau de Montréal, Place-des-Patriotes, et au Bureau de Québec, angle des rues Dalhousie et St-André, jusqu'au 31 décembre 1926 inclusivement. Aucune demande présentée après le 31 décembre 1926 ne sera considérée. Le public est prié de noter que ce règlement sera rigoureusement observé.

LA COMMISSION DES LIQUEURS DE QUEBEC

PACIFIQUE CANADIEN

ACHETEZ

VOUS

BILLETS

CHEZ

J. E. MORIN

Agent — Téléphone 70

23 1/2 Rue Laframboise

P. S. — Privilège de voyager par Pacifique National jusqu'à Montréal et prendre le Pacifique Canadien ensuite.

Sur demande M. Morin accompagnera les passagers à Montréal et s'occupera des transferts, etc.

LES PARADOXES

Bébé apprend à écrire. Il montre sa composition à son père qui lui dit que son écriture est trop grosse. Et Bébé d'ajouter :

— C'est drôle, dis, papa, quand on a de petites mains, on écrit gros, et quand on a de grosses mains, on écrit tout petit.

"LE CLAIRON"

Journal Hebdomadaire publié à St-Hyacinthe tous les vendredis au N° 173 rue Girouard, par L'imprimerie Yamaska

ABONNEMENT

A St-Hyacinthe (livré à domicile) et aux Etats-Unis, par année \$1.50
Ailleurs au Canada 1.00
3 cents le numéro.

En vente chez MM. St-Jean & Frères et H. Barré, marchands de journaux.

CHEMIN DE FER NATIONAL DU CANADA

Changement d'horaire en effet dimanche le 26 septembre.

Train No. 16 de Richmond à 11.13 a. m. tous les jours de Richmond à Portland continuera sur le même horaire qu'à présent excepté le dimanche.

Train No. 116 de Montréal 8.20 a. m. le dimanche seulement quittera Montréal à 8.55 a. m. le dimanche seulement direct pour Portland environ 35 minutes plus tard que l'horaire actuel.

Train No. 17 laissant Portland à 7.45 a. m. tous les jours sera en opération tous les jours excepté le dimanche sur le même horaire qu'à présent jusqu'à Richmond et arrivera Montréal 6.20 p. m.

Train No. 117 laissera Portland pour Montréal à 8.15 a. m. le dimanche seulement Sherbrooke 4.50 p. m. St-Hyacinthe à 7.05 p. m. et arrivera à Montréal à 8.35 p. m.

Train No. 43 tous les jours de Richmond à Montréal circulera tous les jours dimanche excepté.

Train No. 24 Montréal à Ste-Rosalie quittera Montréal à 12.10 p. m. excepté le dimanche au lieu de 11.10 a. m. tout les jours.

Train No. 23 de St-Hyacinthe à 1.45 p. m. excepté le samedi et le dimanche partira à 2.45 p. m. tous les jours excepté le dimanche.

Train No. 38 de Montréal à 4.15 p. m. excepté le samedi et le dimanche quittera Montréal pour Ste-Rosalie à 6.10 p. m. excepté le dimanche.

Train No. 37 de St-Hyacinthe à 6.05 a. m. excepté le dimanche pour Montréal quittera St-Hyacinthe 7.13 a. m. tous les jours excepté le dimanche.

Train No. 140 de Montréal 12.45 p. m. le samedi seulement et le train No. 39 le dimanche seulement 7.30 de St-Hyacinthe seront annulés.

Train No. 34 quittant Montréal 10.40 p. m. tous les jours pour Québec quittera Montréal à 11.20 p. m. et arrivera à Québec 7.10 a. m. Ce train fera rattachement à Richmond avec No. 15 arrivant de Portland 2.20 a. m.

Train No. 33 quittera Québec à 11.20 a. m. tous les jours au lieu de 11.40 arrivera à Montréal à 7.15 a. m. rattachement à Richmond avec le train No. 14 pour Portland à 3.20 a. m.



Appliquez le Liniment sur la gorge et la poitrine. Gargarisez-vous la gorge avec le Liniment Minard délayé dans de l'eau.

Merveilleux pour les cas de bronchites et d'asthme.



INFORMATIONS GENERALES

Par Lionel Leblanc.

LE DIVORSE AUX E.-U.

En 1925, d'après un rapport du département de commerce à Washington, le nombre de divorces aux Etats-Unis a augmenté de 2.7% et celui des mariages de 0.3%. Il se trouve que 175,495 personnes auraient divorcé et qu'il y aurait eu 1,181,838 mariages en 1925. Combien de temps ont duré les lunes de miel, en moyenne ? C'est ce que le rapport ne nous dit pas.

L'ONTARIO HUMECTEE.

Après avoir subi un long empage, notre province-sœur a consenti à faire humecter sa chemise. "C'est le plus grand compliment qu'Ontario ait fait à notre province, déclarait récemment M. L.-B. Cordeau, président de la commission des liqueurs de Québec."

Vraiment nos voisins ont démontré qu'ils n'étaient pas aussi chauvins qu'on l'aurait cru. Espérons qu'ils imiteront notre province, non seulement dans sa loi des liqueurs mais dans son respect des droits de la minorité scolaire.

Tout de même, le résultat des dernières élections démontre que les Ontariens préfèrent prendre un verre sur la table plutôt que de recourir aux permis d'une médecine douteuse.

INONDATION FRUITIERE

Une dépêche de Winnipeg annonçait dernièrement qu'un train de fret de 20 wagons ne contenant que des oranges du Japon était en route de Vancouver vers les provinces de l'Est. Cette consignation ne compte pas moins de 2,400,000 fruits. Elle n'est, paraît-il, que la première parmi les nombreuses consignations que le chemin de fer national du Canada aura à transporter vers l'Est et qui seront débarquées à Vancouver, cette semaine. Si ces importations font baisser le prix de ces excellents fruits, le consommateur vaudra son pesant d'or, puisqu'on dit que le matin l'orange est d'or.

HAUT FONCTIONNAIRE DECEDE.

Sir Joseph Pope, un des hauts fonctionnaires de notre Dominion, décédait dernièrement à l'âge de 73 ans. Il avait épousé la fille de feu Sir Henri Taschereau. Sir Joseph Pope est une première autorité en matière de protocole. Il est l'auteur de nombreuses oeuvres littéraires. En 1882, il fut secrétaire particulier de Sir John-A. Macdonald et devint greffier du Conseil privé et sous-secrétaire d'Etat. Sir Joseph Pope a rempli d'importantes missions avec tact et délicatesse et si ses services pour notre pays lui ont valu de nombreuses décorations, ils lui ont mérité une plus grande récompense, celle de l'admiration et de l'estime de tous les canadiens.

CHARITE BIEN ORDONNEE.

Dans son article : "A Quand le Tour des Nôtres ?" M. Gustave Comte se demande si l'on ne finirait pas par épuiser la générosité des montréalais au bénéfice d'étrangers, alors qu'il ne nous restera plus que des refus à essayer lorsqu'il s'agira de perpétuer la mémoire de nos propres gloires. M. Gustave Comte constate avec amertume qu'il a fait des démarches inutiles pour qu'un monument soit érigé en l'honneur de M. Calixa-Lavallée, l'auteur de ce "O Canada", le chant national dont nous sommes fiers et qui est adopté par tous les canadiens des deux langues.

D'un autre côté, l'auteur de la chronique plus haut signalée et parue dans le journal "Le Canada" de Montréal le 3 courant, constate qu'un comité de montréalais se forme pour élever un monument à Théodore Botrel.

M. Gustave Comte déplore avec raison que les nôtres soient mis au rancart. Sans doute Théodore Botrel nous est cher et sa réputation d'excellent catholique, de patriote sincère fut très estimée parmi nous. Mais avant de penser même à ceux de nos amis qui nous sont les plus chers, ne convient-il pas de s'intéresser aux nôtres, à ceux de notre maison ?

La charité bien ordonnée commence par soi-même et nous croyons avec M. Gustave Comte que le culte national devrait passer, avant toute autre considération.

Nous avons dans notre trésor national matière à briner sur l'airain nos propres gloires nationales. Est-ce qu'une admiration louable envers nos amis nous fera oublier les nôtres et remettre aux calendes grecques l'heure de raviver leur mémoire sur le sol même qui les a vu naître. Espérons que cette fois la voix de M. Gustave Comte sera entendue d'une manière pratique et que toute la presse s'unira pour lui trouver un écho fidèle. Admirez la Bretagne, mais n'oublions pas le St-Laurent. Soyons logiques même dans notre enthousiasme pour l'art.

LA CONSTITUTION, SENTIER DE LA VICTOIRE LIBERALE

"Que nos adversaires le veuillent ou non, la lutte s'est engagée avant tout sur le terrain constitutionnel ; et c'est sur ce terrain que la victoire a été remportée. Les conservateurs ont voulu escamoter la question pendant l'élection ; ils n'iaient son existence. Donnons-leur au moins crédit d'avoir soupçonné son importance puisqu'ils la redoutaient à ce point. Et ils voudraient maintenant enlever au verdit sa signification primordiale. Mais nous ne leur permettrons pas plus d'ensevelir cette question dans l'oubli que nous n'avons permis qu'elle soit dérobée à l'attention des électeurs durant la campagne. C'est le 30 juin, lors du fameux discours prononcé par l'honorable Mackenzie King à la Chambre, que nous avons pris position devant l'électorat et proclamé le respect de l'autonomie et des droits parlementaires. Tout le Canada a répondu à l'appel de cette soirée historique. Et le quatorze septembre a marqué une autre date, venant confirmer la première. Ce verdit avait une importance suprême. "On avait voulu vous imposer le gouvernement d'un seul homme ; nous vous avons donné le gouvernement de tout un peuple."

Une solution digne du grand et noble pays que nous habitons ! Et qu'on n'ait pas de crainte pusillanime pour notre loyalisme ! La formule de l'empire anglais, sa force et sa grandeur, c'est la liberté des parties qui le composent ! Un sentiment basé sur la centralisation ou la fédération coloniale est un sentiment forcé et sans noblesse. C'est le caractère libre de l'attachement qui en fait le prix. Et dans toute notre histoire on trouvera cette concordance de notre loyalisme et de notre amour de la liberté. Ceux qui ont luté pour la conquête de nos droits, à l'aube du régime responsable, étaient les fils de ceux qui en 1812 défendaient la colonie anglaise contre l'invasion américaine.

La victoire du peuple pour le peuple, tel fut notre glorieux quatorze septembre !

Il faut maintenant continuer cette oeuvre de prospérité et de liberté nationale,—nous inspirant des plus sains exemples du passé, ayant conscience des possibilités présentes, des innombrables ressources économiques et morales de notre pays, les yeux fixés vers son merveilleux avenir.

(L'hon. Fernand Rinfret, Hôtel Windsor 18 nov. 1926.)

SITUATION

ENCOURAGEANTE

Nous tirons du bulletin commercial de la Banque de Montréal l'entreilet suivant. Nos lecteurs constateront que les récoltes sont abondantes en dépit d'une température défavorable et que l'industrie, le commerce, les travaux du bâtiment sont dans une excellente condition.

"L'événement saillant du mois commercial, c'est sûrement la cessation virtuelle de la grève du charbon en Grande-Bretagne après six mois. Au moment où nous écrivons, s'il reste beaucoup de mineurs hors des mines, un très grand nombre d'entre eux ont repris leur travail. La grève aura causé des pertes énormes : on les évalue à 1,500 millions de dollars. Elle aura non seulement paralysé les in-

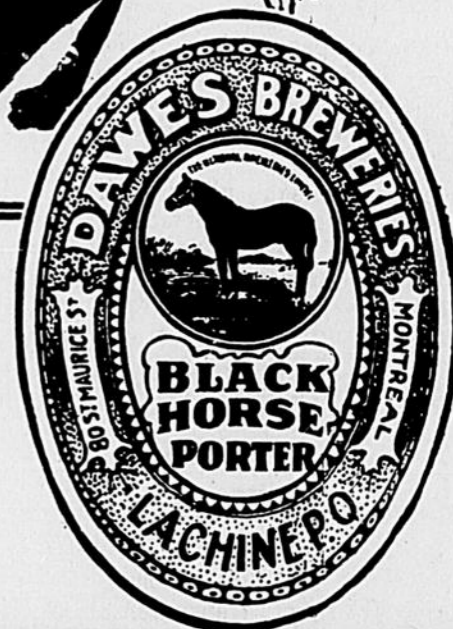
Porter

Un Breuvage Naturel et Tonifiant

Un breuvage qui calme les nerfs fatigués. Une bouteille chaque jour constitue un excellent fortifiant et une source de santé parfaite—le soir, au coucher, il procure un sommeil réparateur.



DAWES BLACK HORSE Porter



dustries, entraîné toutes sortes de privations pour les travailleurs, augmenté le nombre des chômeurs en Grande-Bretagne, mais elle aura aussi, dans les autres pays y compris le Canada, détourné une partie des transports maritimes de leur course ordinaire et diminué le commerce d'exportation.

Au cours du mois l'incertitude que causait le mauvais temps s'est dissipée au sujet de la récolte de l'Ouest, car malgré des dommages réels, les récoltes engrangées sont généralement satisfaisantes et donneront aux intéressés un pouvoir d'achat à peine inférieur à celui des années précédentes. Ainsi disparaît le principal élément de doute quant à l'orientation des affaires et l'avenir paraît plus assuré. Le mouvement des céréales vers les Lacs et vers la mer a été remarquable. Du 1er août au 12 novembre, les agriculteurs de l'Ouest ont jeté sur le marché 200,092,000 boisseaux de blé, soit 5 millions de plus qu'au cours de la période correspondante de 1925. Au 13 novembre les stocks de blé de Fort-Wil et Port-Arthur dépassaient de onze millions de boisseaux ceux de l'an dernier, tandis que les éleveurs de Montréal étaient pratiquement remplis à leur capacité. Une partie de cette augmentation provient d'un solde de la dernière récolte d'environ 35 millions de boisseaux au 1er août. Dans les provinces du Centre, les récoltes, dans l'ensemble, sont inférieures à celles de l'an dernier par suite du mauvais temps, mais ce n'est pas, bien au contraire, une mauvaise année. La récolte de plantes à racines et de fourrages, \$316-

856,000 pour tout le Canada, est un peu plus forte tandis que le rendement en foin et en luzerne (alfalfa) dépassera en valeur celui de 1925.

L'amélioration industrielle et commerciale qui caractérise cette année continue et se manifeste peut-être avec le plus d'éclat dans le mouvement des chemins de fer où l'on constate un nouveau sommet en octobre avec 322,683 wagons chargés, à rapprocher de 306,194 en novembre 1925, qui était le plus fort total qu'on eût jamais atteint. Cette augmentation, due en partie aux expéditions de céréales, tient davantage au mouvement général des marchandises, corollaire naturel du plus grand pouvoir d'achat du peuple canadien.

Le commerce de gros est sensiblement meilleur que l'an dernier et le commerce de détail est en progrès, en dépit des difficultés de transport occasionnées dans les centres ruraux par la persistance du mauvais temps. Les manufactures sont généralement en bonne posture. L'industrie des fers et aciers se stabilise et ses perspectives sont excellentes; la situation est saine dans le textile, l'industrie du caoutchouc, l'automobile et l'industrie du sucre; l'avenir s'annonce décidément meilleur pour les industries de la chaussure et de la laine; enfin, l'industrie des pâtes et papiers vogue en pleine prospérité.

Les travaux du bâtiment, présents et futurs, n'accusent aucun recul. Les marchés conclus en octobre ont atteint \$43,384,000, tan-

dis que pour les dix premiers mois de l'année, ils se chiffrent par \$324,250,000, en avance de 36 p. 100 sur l'an dernier.

Sur les marchés de valeurs mobilières, aucune tendance marquée pendant le mois, sauf pour le compartiment des entreprises d'énergie qui a manifesté une grande fermeté. Les cours se maintiennent bien sur le marché des obligations et la demande ne fléchit pas. Les titres du Dominion ont été fermes et la demande s'est accrue peu pour les valeurs exemptes d'impôt.

Sur le marché des changes, la cote de la livre sterling à Montréal est descendue au-dessous du point d'importation d'or au commencement du mois et il s'est produit des envois de souverains de Londres à Montréal. Les changes continentaux manifestent plus de fermeté. A signaler le rapatriement de grandes quantités de francs en France, la cote se hisse de 2.89 à 3.70. Le franc belge a été stabilisé à environ 2.78½ et une nouvelle devise créée sous le nom de belga, laquelle équivaut à cinq francs et vaut 13.92 cents. La lire italienne se tient ferme à 4.25 et la couronne norvégienne, passant de 24.48 à 26.00, est maintenant tout près du pair."

NOUS AVONS AUSSI NOUS CETTE BOSSE

On entend toujours des nôtres, pamés d'admiration ingrate devant les Anglais: — "En voilà des gens qui ont la bosse des affaires !" Si nous avions la fierté de race, nous constaterions que

NOUS AVONS AUSSI, NOUS, CETTE BOSSE !

Un exemple entre mille: La Caisse Nationale d'Economie, fondée en 1899, est une OEUVRE CANADIENNE - FRANCAISE, due au patriotisme pratique de la S. S.-J. Babbiste. Sans but lucratif, sous la garantie de la loyauté de l'Etat, elle ne désire ardemment qu'une chose: donner l'aisance aux nôtres, grâce à leurs épargnes. Eh bien ! à même les seuls intérêts de son capital, d'environ \$5,000,000.00 elle a donné, à ses sociétaires-rentiers, depuis 8 ans seulement, \$231.41 pour un simple part de \$80.00, payée à raison de \$4.00 par année, pendant 20 ans. Résultat: UN INTERET MOYEN DE 34.44 POUR 100 SUR LES DEBOURSES ! Ou sont les institutions qui en peuvent dire autant — même chez les Anglais?

Et le capital ?... Il sert au développement de nos oeuvres religieuses, scolaires, municipales canadiennes-françaises, grâce au patriotisme agissant de ses membres. C'est, en effet, un capital national, inaliénable, faisant boue de neige, pouvant, pour peu que la race le veuille, assurer en définitive notre indépendance économique.

Ah ! si les nôtres — TOUS LES NOTRES — réfléchissaient ! — Roger du Vernay.

LIGNES PRENANTES

—Vous voyez la jeune fille qui passe—que pensez-vous de ses lignes 3-4.

—Oh ! je ne m'y connais guère en architecture, mais je sais que les "lignes" de mademoiselle prennent beaucoup de poisson.

COLONNE DU BON CITOYEN

Suite de la page 1

Comme les autres il a été dépla-
cé mais son pied a été enfoui
dans le même sol qui a été le pre-
mier nourricier de ses racines che-
velues et il n'a pas eu, comme les
autres, à puiser des sucres nou-
veaux auxquels ses organes n'é-
taient pas habitués et qui, au lieu
d'être un principe de vie pour lui,
auraient été un principe de mort.
Et, grandi dans un terrain ameubli
par les soins de celui qui le sur-
veillait, lorsqu'il fut arraché
du sol toutes ses racines restèrent
attachées au tronc qu'elles nour-
rissaient alors que celles des ar-
bres poussés au hasard de la forêt,
entre mêlées à celles des arbres
plus vieux ou serpentant dans les
crevasses du rocher, ne cédèrent
leurs troncs à ceux qui voulaient
les transporter ici que sous la mor-
sure de la hache qui les ampu-
tait en en laissant presque tou-
jours la meilleure part dans le sol.
Et ces vrais déracinés, privés
d'une partie très importante de
leur organisme principal, il n'est
pas étonnant qu'ils n'aient pu sur-
vivre dans un sol nouveau.

La leçon de l'ormeau le conseil
municipal l'a comprise.

Les citoyens qui se rendent au
Parc Laframboise pour voir,
au cours de la belle saison, trois
mille semis d'ormes et d'érables
que le service d'embellissement de
la ville fait pousser en pépinière
sur une vaste étendue de terrain
dans le coin ouest de ce parc.

Ces semis sont l'objet d'une
surveillance particulière et lors-
que leur taille sera suffisante ils
seront transplantés dans nos parcs
publiques et en bordure de nos rues.

Dans quelques années ils seront
de jolis arbres d'ornement et plus
tard ils prendront la place de nos
ormes centenaires pour le bien-
être et l'agrément de la génération
qui suivra la nôtre.

Et n'y a-t-il pas aussi une leçon
morale à tirer de l'histoire du jeun-
e ormeau campé sur la pointe Est
de la bande de pelouse du Boule-
vard Girouard.

Ce jeune ormeau n'invite-t-il
pas nos jeunes gens à demeurer
dans la ville qui les a vu naître et
grandir, à ne pas devenir de pau-
vres déracinés dans les pays étran-
gers où les institutions et les
mœurs ne sont pas les mêmes que
celles qui les ont protégés et aux-
quelles ils ont été habitués ici ?

Tédé Bey.

NOUVELLE HEBDOMADAIRE

Suite de la page 2

d'un casque et sa jolie frimousse
apparut à la paroi transparente
remplaçant agréablement celle
d'Estelle.

Eh mais ! si je remplaçais Né-
morin ?

Ce fut une inspiration !
Ah ! si grand'mère nous avait
vus !

Nous étions un peu à l'étroit,
car nos lèvres se touchaient, mais
je ne m'en plaignais pas.

Cousin ! cousin ! protestait
la pauvre, cherchant vainement
à se dégager.

— Prenez garde cousine, vous
allez casser le globe de grand'mè-
re.

Elle était trop bonne petite-
fille pour cela !

Le vieux globe, indulgent aux
amours qui abritait complai-
samment les ébats des oiseaux de
Vénus et les voyait se becqueter
sans scandale depuis un demi-
siècle, ne nous trahit pas par la
moindre félure et je pus le remet-
tre intact aux mains de sa véné-
rable propriétaire.

— Il ne vous a pas trop gé-
nées ? demanda-t-elle malicieuse.

Et je répondis avec aplomb :

— Non, grand'mère. Pas du
tout.

H.-A. Dourliac

COURRIER DE
LA PRÉSENTATION

Feu Mme veuve Ludger Millette
Les funérailles de Mme Vve
Ludger Millette, née Christine
Couture et décédée à l'âge de 76
ans ont eu lieu à l'église de La
Présentation ces jours derniers, au
milieu d'un grand concours de pa-
rents et d'amis.

La levée du corps fut faite par
M. l'abbé R. Péloquin et le service
fut chanté par M. l'abbé P. E.
Noisieux, curé de la paroisse, assis-
té de MM. les abbés Cournoyer
de St-Thomas d'Aquin et R. Pé-
loquin vicaire, comme diacre et
sous-diacre. Les membres de la

Quand je serai homme

Je réussirai dans la vie



SI

PAPA prend une poli-
ce d'assurance assez importante de la
Manufacturers Life.

Il peut prendre une police à dotation
qui m'aidera à suivre les cours de l'uni-
versité lorsque j'aurai terminé ceux de
l'école supérieure, ou il pourra m'aider
à me mettre en affaires. Il peut encore prendre une
police d'assurance sur la vie de vingt paiements qui
assurera l'existence de ma mère et mon éducation
s'il venait à mourir avant que je sois en âge pour le
remplacer.

Oui, papa, cela dépend complètement de vous. Etu-
diez sérieusement la question.

Voyez un de nos agents — ou servez-
vous du coupon ci-dessous — aujourd'hui.

THE MANUFACTURERS LIFE INSURANCE COMPANY

Siège Social, Toronto, Canada.

Représentant à St-Hyacinthe,
J. A. Bélanger.

J'ai enfants, âgés Veuillez m'enseigner comment je peux leur assurer un
début dans la vie. Je suis âgé de ans, anniversaire le plus rapproché, et je suis assuré pour
\$ Nom Adresse

confrérie des Dames de Ste-Anne
précédaient le cortège. Le deuil
était conduit par son fils Honoré.
Les porteurs étaient MM. Uldéric
Larivière, Hormisdas Giasson, O-
rice St-Jean, Napoléon Desmarais,
Hormisdas Messier. Touchait
l'orgue M. J. E. Paquin de Saint-
Hyacinthe. Le chant était dirigé
par M. Joseph Provost assisté de
MM. J. L. St-Germain, Octave
Auclair, Victor Chabot, de Saint-
Hyacinthe et Omer Jodoin de St-
Charles, Aimé Provost, H. Palardy,
T. Tétu, A. Bélanger, A. Gau-
vin, C. Drapeau.

La défunte laisse son fils Honoré,
5 filles : (Emma), Mme Ludger
Desmarais, de Claremont, N. H. ;
(Anna), Mme Uldéric Larivière ;
(Marie-Louise), Mme Orice St-
Jean de Montréal ; (Alma), Mme
Napoléon Desmarais ; (Marie-
Rose), Mme Hormisdas Messier,
de La Présentation ; une sœur
(Lina), Mme Veuve H. Charbon-
neau de Montréal, deux frères :
Isaac et Wilfrid de Ste-Madeleine,
une belle-sœur (Zénaïde) Mme
Joseph Therrien de Spencer, Mass.

Dans le cortège on remarquait :
Mme Veuve Ludger Millette, née
Rose-Alma Vincent, ses petits-
fils : Irénée Larivière, Henri, Os-
car Giasson, Julien Laurent, Ed-
gar Desmarais, Paul-Emile Che-
nette, Horéor et André Messier,
ses petites-filles : Marie-Blanche,
Dora, Berthe, Laurette Giasson,
Flore, Juliette Desmarais, Berna-
dette, Orise Larivière, Rachel
Messier, Mme Veuve Arthème
Dutilly de St-Hyacinthe, Georges
Chenette, Antonio Dutilly, M. J.
C. Paré, M. et Mme Dositheé
Turcotte de St-Hyacinthe, M. et
Mme Louis Michon, M. et Mme
Charles Duquette, M. et Mme
Narcisse Audette, William Ga-
gnon, Alphonse Hébert, William
Desmarais, Joseph Meunier, Mme
Veuve Francis St-Germain, Eugène
Dufily, Cyrille Daigle, Hormi-
sdas Palardy, Osias Giasson,
Joseph Leclair, Mme Veuve Osias
Blanchette, Joseph Morin, Arthur
Chabot, Joseph Beaugard, Mme
Veuve Joseph Drapeau, Arthur
Tétu, Louis Pépin, Joseph Leduc,
Zéphir Larivière, Uldéric Phaneuf,
François Berthiaume, Emile Vin-
cent, Aimé Rondeau, Josaphat
Desgranges Ovilla Provost, Char-
les-Léon Bernard, Lionel Des-
granges, Ulric Wilkott, Lucien La-
rivière, Raoul Chenette, Ludger
Daigle, F. X. Leblanc et autres.

Nos vives sympathies à la fa-
mille en deuil.

Aidez-nous à développer notre journal et encoura-
gez une entreprise locale en vous abonnant et en
faisant abonner vos amis au Clairon.

Le prix d'abonnement n'est que de \$1.50 par année
ou \$0.50 par quatre mois pour livraison à domicile.

Nous publions gratuitement, pour nos abonnés, toutes
les nouvelles qu'ils veulent bien nous confier : les noms
des personnes en visite chez eux, naissances, mariages
ou décès dans leurs familles et tous les petits faits-divers
qui peuvent les concerner.

Le Clairon est en vente au numéro chez

St-Jean & Frère,
86½ rue Mondor,

H. Barré,
120 rue Cascades.

On s'abonne chez St-Jean & Frère, ou aux bureaux
de notre journal, 173 rue Girouard, téléphone-143.

Essayez un abonnement d'un an ou quatre mois et vous
serez satisfaits.

LE CLAIRON, 173 Rue Girouard, St-Hyacinthe, Que.

Remerciements

La famille Millette remercie
vivement les personnes qui lui ont
témoigné de la sympathie soit par
leur présence aux funérailles ou
offrandes de messes et bouquets
spirituels.

COURRIER DE ST-CHARLES

Joyeuse réunion.

A l'occasion de la Ste-Catherine
il y eut réunion d'amis chez M. et
Mme Antonio Hébert de St-Char-
les.

Parmi les invités nous avons
remarqué : Mme Hormisdas Hé-
bert et sa fille Lilianne, M. et
Mme Armand Lebrun et leur pe-
tite fille Thérèse ; M. et Mme
Philibert Poirier et Mlle Juliette

Giasson de La Présentation, M.
Roméo Robert de St-Marc, M. A-
dolphe Lussier et son petit fils
Paul-Emile ; MM. C. Edouard,
Henri, Paul, Emile, Mlles Yvonne,
Germaine, Fleurette Poirier, MM.
Henri, Solymes Lebrun, Irène Le-
brun ; M. Charles Charron, fils,
et Roméo Lemay, Conrad Cor-
deau, Joseph, Floréon, Mlles Al-
da et Clerinda Loïse ; Marie-
Anne Désautels, Rosario Hébert,
Donat et Claude Berger ; Théodore
Benoit, ces deux derniers violon-
nistes, M. et Mme Emile Lessard.

M. et Mme Hébert étaient très
joyeux de voir tant d'amis se
réunir à leur demeure et ce fut une
grande surprise pour eux. Mme
Hébert avait bien réussi à faire de
la très bonne tire et tous se sont
régalés. Il y eut différents amu-

Cartes d'Affaires

Tél. 655
S. CAOUCETTE
Entrepreneur - Maçon
Spécialité :
PLATRIER ET BRIQUETIER.
BRIQUE et ROCK-WALL A VENDRE.
Ouvrage garanti à prix modérés.
38 rue Concorde, - St-Hyacinthe.
29j. 1927

MACHINE A SABLER
M'étant procuré une machine à
sabler les planchers, j'invite cor-
dialement les personnes qui au-
raient des travaux de ce genre à
faire exécuter de me les confier. as-
surant d'avance, une entière satis-
faction.
E. A. GENDRON, 244 Cascades.
jno.

**PEINTURAGE ET VERNISSAGE
D'AUTOS ET DE VOITURES, Etc.**
Travail de première classe à des
prix défiant toute compétition.
Ouvrage garanti.
ARTHUR LEMIEUX
Tél. No 444w. 21 Rue Crevier,
Laprovidence.
4d-1a.

ABONNEZ-VOUS AU
JOURNAL LE CLAIRON

Pensionnat de la Maison-Mère
Présentation de Marie
Saint-Hyacinthe.

Leçons d'Art Culinaire
LE VENDREDI A 9.30 HRS.
Pour DAMES et jeunes FILLES
Les personnes qui désirent as-
sister à ces leçons sont priées
d'apporter un cahier et un tablier
ENTRÉE: Parloir des élèves
CONDITIONS :
Leçon et diner .75
Leçon sans le diner .35
(payables après chaque leçon)

AVIS

Avis est, par les présentes, donné
que la Cité de Saint-Hyacinthe, s'a-
dressera à la législature de Québec
pour faire amender sa charte et dé-
créter : 1o. Que les taxes spéciales
imposées depuis 1919 ne sont pas et
n'ont jamais été sujettes à la pro-
scription. 2o. Que les terres en culture
sont imposables pour taxes spéciales.
3o. Que les articles 5641 S. R. P. Q.
et 494 de la charte tel qu'amendé sont
amendés concernant l'entretien des
rues. 4o. Que l'article 480 de la charte
tel qu'amendé est amendé concernant
la perception des taxes. 5o. Que le
conseil de la Cité est autorisé à faire
un emprunt, sans referendum, pour
consolider la dette flottante de l'aque-
duc. 6o. Que le conseil peut collecter
certaines taxes par voie de permis ou
licences. 7o. Que le conseil peut im-
poser une taxe sur toutes les proprié-
tés pour subvenir aux dépenses des
services de police et d'incendie.
Saint-Hyacinthe, 30 nov. 1926.

JOHN G. AHERN,
Procureur.

3-10-17-24 déc.

sements ainsi que musique et dan-
se jusqu'à une heure très avan-
cée samedi matin. Tous s'en sont
retournés joyeux et contents de la
bonne surprise qu'ils avaient faite
et ils proposent de se donner en-
core rendez-vous à l'avenir chez
M. et Mme Hébert. Tous remer-
cient M. et Mme Hébert de les
avoir si bien reçus et de leur avoir
donné la permission de si bien s'a-
muser.

PENSEES

Cela paie toujours d'annoncer
sa marchandise. Une poule chante
dès qu'elle a pondu, une dinde ne
dit rien : aussi l'on vend un mil-
lion d'oeufs de poules contre un
oeuf de dinde seulement.

REPOSE PARESSEUSE.

Comment, paresseux, disais-tu
un jour en réveillant ton fils, tu
dors encore et le soleil est levé !
Le fils, en se frottant les yeux,
lui répondit naïvement : Est-ce
ma faute à moi, si le soleil se lève
avant le jour ?

LISEZ LE "CLAIRON"

Cartes Professionnelles

TEL 336
DOCTEUR
L.-P. COUTURE
SPECIALISTE
Maladies des YEUX, des OREIL-
LES, du NEZ et de la GORGE
191 rue Girouard, ST-HYACINTHE
Que.
26f. 1927

DR P. OSTIGUY
SPECIALISTE
Maladies des Yeux, des Oreilles,
du Nez et de la Gorge.
255 rue Sherbrooke Est, Montréal
Tél. Est 5684

MORIN & MORIN
NOTAIRES
et
AGENTS d'ASSURANCES
Syndic autorisé en vertu de la Loi
des faillites
159 Girouard — St-Hyacinthe
René Morin Henri Morin

A. DELAGE
Avocat
9 St-Denis :-- St-Hyacinthe
2j. 1926

Petites Annonces

Bâtisse à Vendre
BATISSE EN BRIQUE, 2 logements,
rue Delorme. \$500. comptant, balan-
ce comme un loyer. S'adresser à 107
rue Ste-Marie, Ville. jno.

Chambre à Louer.
CHAMBRE A LOUER, avec ameuble-
ment neuf, électricité, et usage de
l'eau chaude, aux prix de \$2., \$3. et
\$4. par semaine. S'adresser à A. Lo-
ranger, 88 rue Ste-Anne, Saint-Hya-
cinthe. jno

Logements à Louer.
St-Hyacinthe est la ville où l'on peut
vivre le plus économiquement possi-
ble, puisque l'on peut y trouver des
logements de 4 appartements, au prix
de \$5.00 par mois. Aussi, vous pou-
vez habiter un logis de 6 apparte-
ments, à part chambre de bain, avec
l'eau chaude, à raison de \$12.00 par
mois. S'adresser à EUG. BENOIT,
90 rue Ste-Anne, St-Hyacinthe. jno

A Vendre ou à Louer
UNE BATISSE en brique solide de 5
étages et soubassement, de 32 x 60
pieds, située dans le centre de la ville.
Convenable pour manufacture, com-
merce de gros, réfrigérateur, etc. E-
lévateur électrique, chauffage à l'eau
chaude, etc. A vendre ou à louer en
tout ou en partie. S'adresser au bu-
reau du Clairon. jno

Plombiers Demandés.
ON DEMANDE des Plombiers pour
poser des appareils de chauffage. S'a-
dresser à Arthur ARCHAMBAULT,
29 William, St-Hyacinthe. jno

A Vendre
BROYEUR D'OS et de viandes pour
volailles, avec engin à gaz à des prix
réduits ainsi que ma clientèle. Le tout
à conditions faciles.
S'adresser à Arthur Péloquin, St-
Thomas d'Aquin.
10-17-24-31d.

RESOLUTIONS DE
CONDOLEANCES

A une assemblée des notaires du
district de St-Hyacinthe, tenue à St-
Hyacinthe au Bureau d'Enregistre-
ment, le 9 décembre 1926, sous la
présidence de M. L. A. Brunelle, No-
taire, il est résolu ce qui suit :

Proposé par M. Horace St-Germain,
N. P., secondé par M. René Morin,
N. P., et résolu :

Que les notaires de ce district, ayant
appris le décès si subit de leur estimé
confrère, M. J. B. S. Bathalon, de St-
Liboire, qui fut le parfait notaire,
dans la plus belle acception du mot, et
qui plus tard devenu Régistrateur,
à Bagot, remplit les devoirs de sa
charge, avec tact et compétence, ex-
primant à la famille du regretté dé-
funt et particulièrement à Mme Ba-
thalon et à son fils Georges-Henri
Bathalon, leurs vives condoléances, et
les assurent que la mémoire du cher
disparu vivra parmi ses confrères.

Que copie de la présente résolution
soit envoyée à Mme Bathalon et aux
journaliers.

Aggré.
(Signé) L. A. Brunelle, Prés.
Côme Grégoire, Sec.

Vraie copie
Côme Grégoire,
Sec.